



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

TATIE SE CONFIE:

Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel

protegeonsnosenfants.tatieseconfie.ca



La rédaction du guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel* a mobilisé des professionnels d'horizons divers qui ont de nombreuses années d'expérience clinique et pratique auprès des enfants. Ce guide offre aux intervenants en protection de l'enfance des outils qui leur serviront avant, pendant et après une rencontre ou un entretien avec un enfant. Il vise à enrichir les connaissances de l'utilisateur au sujet des jeunes enfants, mais il ne se veut ni exhaustif ni normatif. Chaque rencontre ou entretien avec un enfant, chaque enfant et chaque situation nécessiteront la prise en compte de nombreux facteurs dont les besoins psychologiques et affectifs de l'enfant, les exigences et les empêchements législatifs, et les dynamiques familiales et culturelles. Il revient aux interviewers d'adapter leurs techniques et outils à la situation, dans le respect des bonnes pratiques en vigueur. Il est bon de rappeler aussi que les exigences législatives applicables aux témoignages d'enfants peuvent changer avec le temps et d'une situation à une autre; consultez régulièrement un avocat pour vous assurer que votre processus et vos techniques d'entretien sont en accord avec les pratiques en vigueur et ne risquent pas de compromettre une éventuelle procédure judiciaire.

TATIE SE CONFIE

Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1

- REMERCIEMENTS 1
- LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE 1
- PRÉSENTATION – TATIE SE CONFIE : GUIDE D'ENTRETIEN EN CONTEXTE D'ABUS PÉDOSEXUEL 2

2. POUR COMMENCER 4

- CONTENU DU GUIDE 4
- À QUI S'ADRESSE CE GUIDE? 4

3. COMPRENDRE L'ABUS PÉDOSEXUEL 5

- QU'EST-CE QU'UN ABUS PÉDOSEXUEL? 5
- AMPLEUR DU PROBLÈME 7
- DÉVELOPPEMENT SEXUEL DE L'ENFANT ET COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES 8
- SIGNES QU'UN ENFANT POURRAIT AVOIR ÉTÉ ABUSÉ SEXUELLEMENT 11
- L'IMPACT DE L'ABUS PÉDOSEXUEL 12
- L'IMPACT DE L'ABUS PÉDOSEXUEL COMMIS PAR DES MOYENS TECHNOLOGIQUES 13

4. COMPORTEMENTS DÉVIANTS 15

- QUI SONT LES ABUSEURS D'ENFANTS? 15
- QU'EST-CE QUE LE CONDITIONNEMENT? 16
- LE PROCESSUS DE CONDITIONNEMENT 17
- POURQUOI LES ENFANTS SONT-ILS VULNÉRABLES AU CONDITIONNEMENT? 18
- LES COMPORTEMENTS DÉVIANTS ET LA TECHNOLOGIE 19

5. COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC DES ENFANTS 21

- OBTENIR DE L'INFORMATION DURANT UN ENTRETIEN AVEC UN ENFANT 21
- LES FACTEURS QUI BROUILLENT LA MÉMOIRE D'UN ENFANT 31
- L'IMPORTANCE DES QUESTIONS LIÉES À LA TECHNOLOGIE 33

6. LE DÉVOILEMENT 35

- POURQUOI UN ENFANT HÉSITERAIT À PARLER 36
- LES ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE 37
- L'ABUS PÉDOSEXUEL COMMIS PAR DES MOYENS TECHNOLOGIQUES ET SON IMPACT SUR LE DÉVOILEMENT 37

7. MÉTHODES DE CONDUITE DE LA RENCONTRE OU DE L'ENTRETIEN 40

- PRÉPARATION ET PLANIFICATION 40
- DRESSER LE PLAN DE RENCONTRE OU D'ENTRETIEN 45
- CRÉER UN RAPPROCHEMENT 45
- LA PHASE FONDAMENTALE DE LA RENCONTRE OU DE L'ENTRETIEN : LE VIF DU SUJET 49

8. OUTILS D'AIDE POUR LES RENCONTRES ET LES ENTRETIENS 53

- Dessins d'enfants en pain d'épice et d'enfants nus 55
- Feuille de dessin libre 59
- Échelle de 0 à 10 – de Je déteste à J'adore 60
- Affiche des émotions 61
- Les personnes qui m'entourent 65
- Les personnes et les animaux qui vivent avec moi 66
- Je me sens en sécurité quand je vais chez., mais pas quand je vais chez. 67
- Les appareils qui m'entourent 68

9. TERMINER LA RENCONTRE OU L'ENTRETIEN 69

10. CONCLUSION 70

RÉFÉRENCES ET SUGGESTIONS DE LECTURE 71

1.

INTRODUCTION

REMERCIEMENTS

Le Centre canadien de protection de l'enfance est très fier du travail qui a mené à la production de *Tatie se confie* : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel. Nous avons bon espoir que ce guide servira utilement les intervenants de première ligne en protection de l'enfance dans leurs rencontres et leurs entretiens avec des enfants de 12 ans et moins en contexte d'abus sexuel.

Sincères remerciements à Geraldine Crisci (MSW) et à Tink Palmer (B.Sc. Hons, CQSW) de leur accompagnement tout au long de la rédaction de ce guide. Nous sommes aussi très reconnaissants envers les autres professionnels qui nous ont fait profiter de leurs conseils et de leurs commentaires, notamment Duane Bowers (conseiller professionnel agréé), Carolyn Thom (intervieweuse judiciaire d'enfants, Zebra Child Protection Centre, Edmonton), Bernadette Gallagher (Ph.D., M.S.W., Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance), Andrea Gillespie (constable-détective, Police de Toronto), Pat Sisson (superviseure à l'ouverture des dossiers, Children's Aid Society of Toronto) et Catherine S. Connell (intervieweuse judiciaire d'enfants et d'adolescents, FBI).

Nous tenons tout spécialement à souligner les efforts inlassables des membres du personnel du Centre canadien de protection de l'enfance; leur enthousiasme, leur ardeur et leur dévouement à produire un guide si remarquable pour les professionnels de la protection de l'enfance ont toujours été manifestes, et nous leur en sommes reconnaissants.

La réalisation de ce guide a bénéficié d'un appui financier de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui relève du gouvernement de l'Ontario.

Ce guide veut aider les professionnels de la protection de l'enfance à créer un climat sécurisant qui permettra aux enfants de livrer un récit exact de ce qu'ils ont vécu.

LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le **Centre canadien de protection de l'enfance** (www.protegeonsnosenfants.ca) est un organisme caritatif voué à la sécurité personnelle des enfants. Notre but est de prévenir la maltraitance des enfants en offrant des programmes et des services à la population canadienne. Notre action se manifeste à travers nos activités de sensibilisation ainsi que notre programme d'éducation à la sécurité personnelle, Enfants avertis (www.enfantsavertis.ca); notre centrale canadienne de signalement des cas d'abus pédosexuels sur Internet, Cyberaide.ca (www.cyberaide.ca); notre programme d'aide aux organismes pour prévenir les abus pédosexuels, Priorité Jeunesse (www.prioritejeunesse.ca); et notre programme national de services en cas de disparition d'enfants, EnfantsPortesDisparus.ca (www.EnfantsPortesDisparus.ca).



cyberaide!ca[™]

enfantsportesdisparus.ca[™]

enfants avertis[™]





PRÉSENTATION — TATIE SE CONFIE : GUIDE D'ENTRETIEN EN CONTEXTE D'ABUS PÉDOSEXUEL

Le guide *Tatie se confie* : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel veut faciliter le travail des intervenants de première ligne en protection de l'enfance lorsqu'ils doivent interviewer des enfants de 12 ans et moins en contexte d'abus sexuel. Il sera peut-être utile également aux professionnels spécialement formés en entretien judiciaire.

Ce guide contient des renseignements importants sur le déroulement des rencontres et les techniques d'entretien ainsi que des outils adaptés qui aideront les professionnels à amener les enfants à leur fournir des informations importantes en contexte d'abus pédosexuel. Sachant qu'il peut s'avérer particulièrement difficile de parler avec des enfants d'âge préscolaire, nous avons jugé bon de présenter séparément les conseils destinés à faciliter la communication avec les très jeunes enfants et les enfants prépubères. Nous espérons aussi que ce guide suscitera au sein des équipes un dialogue et une réflexion sur les pratiques efficaces à adopter pour les rencontres et les entretiens avec des enfants.

Ce guide insiste sur le fait qu'il est important pour les intervenants en protection de l'enfance de bien comprendre le processus qui mène aux abus pédosexuels, d'adapter leurs stratégies de communication en fonction du développement de l'enfant et de centrer les rencontres et les entretiens sur l'enfant. Il explique aussi les impacts de la technologie à l'égard des abus pédosexuels et ce que les intervenants en protection de l'enfance doivent savoir pour faire face à de telles situations. De plus, ce guide explique aux professionnels comment les abuseurs peuvent utiliser la technologie pour transgresser les limites de leurs relations avec les enfants dans le but de les abuser sexuellement.

Le guide *Tatie se confie* : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel **ne saurait se substituer à une formation en entretien judiciaire**. Nous rappelons également aux professionnels que les exigences législatives applicables aux témoignages d'enfants peuvent varier d'une province ou d'un territoire à l'autre. Il incombe aux professionnels de s'assurer que leurs techniques sont en accord avec les pratiques en vigueur et ne risquent pas de compromettre une éventuelle procédure judiciaire.

Étant donné que le contenu du présent guide nécessitera éventuellement des mises à jour, il incombe aux intervenants en protection de l'enfance qui le consultent de s'assurer d'utiliser les informations les plus à jour relativement aux techniques d'entretien avec des enfants en contexte d'abus pédosexuel.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

L'initiative Tatie se confie

En 2009, le Centre canadien de protection de l'enfance a produit une trousse éducative intitulée Tatie se confie : Trousse de prévention des abus pédosexuels. L'initiative Tatie se confie a été lancée dans la foulée d'un rapport de recherche (Cyberaide.ca/recherche) publié par Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Ce rapport, intitulé *Les images d'abus pédosexuels: Analyse des sites internet par Cyberaide.ca* (2009), a constaté que 82 pour cent des images pédopornographiques analysées par Cyberaide.ca montraient de très jeunes enfants d'âge prépubère. L'une des principales recommandations de ce rapport insistait sur l'importance de créer du matériel éducatif destiné aux enfants de 12 ans et moins pour les aider à reconnaître les signes du processus d'exploitation sexuelle et à prévenir un adulte de confiance si quelqu'un leur fait du tort ou prend des photos inappropriées d'eux. La logique était que l'éducation était une voie incontournable pour donner aux enfants les outils et le courage nécessaires pour tuer les abus dans l'œuf et les dévoiler. La trousse Tatie se confie : Trousse de prévention des abus pédosexuels vise à renseigner les enseignants, les éducateurs de la petite enfance et les parents d'enfants de 4 à 6 ans sur les abus pédosexuels et les mesures à prendre pour mieux protéger les enfants contre la maltraitance. La recherche montre que les enfants victimes qui participent à des programmes étoffés sont plus enclins à dévoiler un abus que ceux avec qui le sujet n'est effleuré qu'une seule fois (Goleman, 1995). Pour plus de détails sur la trousse *Tatie se confie : Trousse de prévention des abus pédosexuels*, cliquez tatieseconfie.ca.



Tatie se confie : Trousse de prévention des abus pédosexuels



Guide téléchargeable pour les parents



Livre d'histoire



Marionnette



Affiches



Site tatieseconfie.ca



Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel

Le guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel* vient consolider cette initiative éducative. Il vise à donner aux intervenants en protection de l'enfance des ressources et des outils complémentaires à la trousse *Tatie se confie : Trousse de prévention des abus pédosexuels*, qui est utilisée dans les milieux de la petite enfance partout au Canada.

2.

POUR COMMENCER

CONTENU DU GUIDE

Le guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel* contient :

- de l'information de base sur les abus pédosexuels;
- de l'information sur le développement de l'enfant;
- de l'information sur comment les enfants d'âge préscolaire et d'âge prépubère (3–12 ans) communiquent;
- un plan de préparation d'une rencontre ou d'un entretien;
- des outils d'aide pour les rencontres et les entretiens :
 - » Dessins d'enfants en pain d'épice et d'enfants nus
 - » Feuille de dessin libre
 - » Échelle de 0 à 10 – de Je déteste à J'adore
 - » Affiche des émotions
 - » Les personnes qui m'entourent
 - » Les personnes et les animaux qui vivent avec moi
 - » Je me sens en sécurité quand je vais chez..., mais pas quand je vais chez....
 - » Les appareils qui m'entourent
- un livre d'histoire et une marionnette;
- des affiches.

Pour être en mesure de comprendre les enfants, les professionnels doivent absolument comprendre comment ils communiquent.

Consultez protegeonsnosenfants.tatieseconfie.ca pour tous les détails sur le guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel*.

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE?

Le guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel* s'adresse aux professionnels de la protection de l'enfance qui travaillent auprès d'enfants de 12 ans et moins. Il sera peut-être utile également aux professionnels spécialement formés en entretien judiciaire.

Les personnes ayant reçu une formation spécialisée en entretien judiciaire trouveront dans ce guide des conseils utiles et un complément à ce qu'ils ont appris et mis en pratique. **Ce guide ne saurait toutefois se substituer à une formation spécialisée en entretien judiciaire, et nous recommandons toujours aux professionnels qui sont appelés à interviewer des enfants à suivre une telle formation. Les exigences législatives applicables aux témoignages d'enfants peuvent varier d'une instance à l'autre, et il incombe aux professionnels de s'assurer que leurs techniques sont en accord avec les pratiques en vigueur et ne risquent pas de compromettre une éventuelle procédure judiciaire.**

Le guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel* se veut un outil pour un intervenant en protection de l'enfance appelé à rencontrer un enfant. Il peut être utilisé en tout ou en partie et devrait être adapté autant aux besoins du professionnel qu'à ceux de l'enfant.

Considérations linguistiques :

Pornographie juvénile : Nous sommes conscients que le terme « pornographie juvénile » peut minimiser la gravité du crime ou donner l'impression que les enfants sont complices des abus commis contre eux. Comme ce terme est utilisé dans le *Code criminel* du Canada, nous continuerons de l'employer lorsqu'il est question d'infractions au Code criminel du Canada, même s'il ne caractérise pas clairement les sévices subis par les enfants.

Enfant victime : Dans ce guide, le terme « enfant victime » désigne un enfant qui a subi un abus sexuel. Nous sommes conscients qu'il ne faut surtout pas caractériser un enfant selon qu'il a subi un abus sexuel, et ce terme ne constitue pas une étiquette.

3.

COMPRENDRE L'ABUS PÉDOSEXUEL

La prévalence des abus pédosexuels n'est pas facile à évaluer à cause du sous-signalement et de l'absence d'une définition claire de ce qui constitue un abus pédosexuel. Cependant, les professionnels de la protection de l'enfance et de la santé mentale s'entendent généralement pour dire que les abus pédosexuels sont plus nombreux qu'on ne le croit et constituent un grave problème dans notre société.

L'impact d'un abus pédosexuel est très variable; certains enfants victimes ne semblent en subir aucun effet apparent, alors que d'autres subiront un traumatisme prolongé. La connaissance de l'abus pédosexuel (sous toutes ses formes), du développement de l'enfant et de l'impact d'une expérience traumatisante aidera les professionnels à voir comment avoir une rencontre productive avec un enfant, évaluer ses réactions et agir en conséquence. Les professionnels qui ont ce savoir ont plus de chances d'obtenir d'un enfant un récit aussi exact et détaillé que possible.

QU'EST-CE QU'UN ABUS PÉDOSEXUEL?

Un abus pédosexuel est un abus sexuel commis sur un enfant. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, « *L'abus sexuel commis sur un enfant consiste à l'associer à une activité sexuelle qu'il ne comprend pas entièrement, sans qu'il puisse donner son consentement éclairé ou qu'il ait été préparé par son développement à donner son consentement, ou qui constitue une violation des lois et tabous sociaux en vigueur. L'abus sexuel des enfants se manifeste par une activité entre un enfant et un adulte ou un autre enfant qui, de par son âge ou son développement, est dans une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir, le but de l'activité étant d'assouvir ou de satisfaire les besoins de l'autre personne.* »

L'abus pédosexuel englobe un vaste éventail de comportements et de situations. On distingue les abus sexuels sans contact (par exemple, exposer un enfant à des actes sexuels explicites) et les abus sexuels avec contact (par exemple, toucher ou caresser la région génitale d'un enfant). L'abus peut être commis avec ou sans violence et, dans certains cas, mettre en cause des moyens technologiques, par exemple la production d'images d'abus pédosexuels au moyen d'un appareil photo ou d'une caméra numérique et leur diffusion sur Internet. (Lanning, 2005)



Voici des exemples d'abus sexuels avec contact et sans contact. Ces listes ne se veulent pas exhaustives.

Abus sexuels sans contact

- Inciter ou forcer un enfant à se masturber
- Voyeurisme
- Exposer un enfant à de la pornographie ou à de la pornographie juvénile*
- Inciter ou forcer un enfant à regarder d'autres personnes se masturber
- Exposer un enfant à des adultes se livrant à actes sexuellement explicites
- Exhiber rapidement ou montrer ses organes génitaux à un enfant

Abus sexuels avec contact

- Attouchements ou caresses sur la région génitale
- Attouchements ou caresses sur les seins
- Forcer ou inciter un enfant à toucher ou à caresser la région génitale d'une autre personne
- Relations buccogénitales ou stimulation
- Pénétration vaginale ou anale
- Pénétration vaginale ou anale avec un doigt ou un objet

**La pornographie juvénile équivaut à des images d'abus pédosexuels. Qu'il s'agisse de production, possession ou de distribution de pornographie juvénile : toutes ces activités impliquent que des enfants se fassent exploiter ou abuser sexuellement. Certaines infractions de pornographie juvénile impliquent parfois un abus sexuel avec contact (par exemple, production de pornographie juvénile), d'autres non (par exemple, accès à de la pornographie juvénile).*

La pornographie juvénile est une forme d'abus pédosexuel. Au Canada, une image, un enregistrement audio, une vidéo, un dessin ou une description écrite d'une agression sexuelle contre un enfant sont tous considérés comme de la pornographie juvénile. La pornographie juvénile met souvent en scène de vrais enfants qui subissent des abus sexuels ou qui posent dans une position sexuellement explicite. Ces enfants peuvent être aussi bien des bébés que des petits enfants, des enfants d'âge scolaire ou des adolescents.

L'étude du Centre canadien de protection de l'enfance (*Les images d'abus pédosexuels : Analyse des sites internet par Cyberaide.ca*) montre que l'on aurait tort de croire que la pornographie juvénile prend le plus souvent la forme de photographies innocentes ou anodines d'enfants posant nus. Les éléments suivants méritent une attention particulière :

- Plus de 82 pour cent des images analysées par Cyberaide.ca montraient de très jeunes enfants prépubères âgés de moins de 12 ans
- 57 pour cent des enfants dans les images avaient moins de 8 ans
- Plus de 35 pour cent des images montraient des agressions sexuelles graves
- 83 pour cent des images montraient des filles.

La pornographie juvénile est produite de manière délibérée et elle immortalise des abus sexuels contre des enfants. Sous forme de photos ou de vidéos, les images d'abus pédosexuels illustrent une scène de crime et constituent une preuve d'abus. Ce matériel peut être conservé dans des dossiers informatiques, des sites internet, des courriels, des systèmes d'échange de fichiers, des supports de stockage portables (clé USB, CD, DVD, carte mémoire pour caméra numérique, cadre de photo numérique, etc.), des téléphones cellulaires et des baladeurs.

AMPLEUR DU PROBLÈME

Les abus pédosexuels sont un grave problème. La plupart des cas d'abus pédosexuel ne sont jamais rapportés à des professionnels (médecins, enseignants, travailleurs sociaux, etc.). La nature de l'abus, le secret et la honte qui l'entourent, les sanctions pénales qu'il encourt ainsi que le jeune âge et la situation de dépendance de la victime ont souvent pour effet d'empêcher la détection et de décourager le signalement volontaire (Creighton, 2002; Gilbert, Browne, Ferguson, Webb et Janson, 2009).

De l'avis des chercheurs, déterminer l'ampleur véritable de l'abus pédosexuel sous toutes ses formes est une tâche complexe (Finkelhor, 1994; Grubin, 1998; Kelly et coll., 1995; Durham, 2003; INTERPOL, 2002). L'abus pédosexuel est la forme de maltraitance infantile la plus occulte et la moins susceptible d'être dévoilée par les victimes autant à l'enfance qu'à l'âge adulte. Les abus pédosexuels transcendent les classes sociales, les régions géographiques et les communautés culturelles. La grande majorité des abuseurs sont des hommes, et la majorité des victimes sont des filles et des jeunes femmes (bien que les garçons et les jeunes hommes ne soient pas à l'abri).

De récentes études de prévalence arrivent à des conclusions inquiétantes en ce qui a trait à la proportion estimée de personnes qui ont subi une quelconque forme d'abus sexuel à l'enfance. Selon une récente métaanalyse d'études menées partout dans le monde, le taux de prévalence des abus pédosexuels avec pénétration serait de 5,3 pour cent chez les filles et de 1,9 pour cent chez les garçons (Andrews, Corry, Slade, Issakidis et Swanston, 2002). Lorsque l'on considère toutes les formes d'abus sexuel, les proportions sont beaucoup plus élevées : 25,3 pour cent chez les filles et 8,7 pour cent chez les garçons. Les résultats de cette étude ont de quoi bouleverser : le quart des filles et près d'un garçon sur dix subiront une quelconque forme d'abus sexuel durant leur enfance.

LES ABUS PÉDOSEXUELS →



Photo d'un meunier. Pour illustrer le texte.

LE SAVIEZ-VOUS?

- La majorité des adultes qui ont subi un abus pédosexuel durant l'enfance disent n'en avoir jamais parlé à personne lorsqu'ils étaient enfants (Hindman, 1999).
- Selon Statistique Canada, 59 pour cent des victimes d'abus sexuels signalés à la police en 2009 étaient des enfants de moins de 18 ans. De ce nombre, 40 pour cent étaient des enfants de 11 ans ou moins (Statistique Canada, 2011).
- Plus de la moitié (59 pour cent) des infractions sexuelles et des voies de fait commises à l'endroit d'un enfant ou d'un adolescent par un membre de sa famille en 2009 sont imputables à un parent (biologique, adoptif, conjoint d'un parent et parent de famille d'accueil) (Statistique Canada, 2011).
- L'abus pédosexuel peut laisser des séquelles durables chez un enfant, mais une détection rapide suivie d'un soutien et d'un accompagnement appropriés peuvent aider à amoindrir ces effets. (Palmer, 2001)



DÉVELOPPEMENT SEXUEL DE L'ENFANT ET COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES

Certains enfants ayant subi un abus sexuel ne manifesteront peut-être aucun changement de comportement alors que d'autres enfants victimes commenceront éventuellement à présenter un comportement sexuel problématique. Une connaissance de base du développement de l'enfant vous aidera à déceler certains comportements suspects.

Enfants d'âge préscolaire

Le développement sexuel des enfants d'âge préscolaire est marqué par l'exploration. Le comportement de l'enfant est généralement conditionné par l'apprentissage et la curiosité. Les enfants d'âge préscolaire ont envie de découvrir leur corps et celui de leurs pairs (par exemple, examiner leurs parties intimes, les tâter et baisser les pantalons). Les activités de ce type sont généralement de courte durée, et les jeunes enfants se laissent facilement diriger vers d'autres activités lorsque l'autre enfant manifeste peu d'intérêt.

Ce genre de comportement chez les enfants d'âge préscolaire n'a rien à voir avec le plaisir sexuel; à cet âge, la notion de plaisir sexuel dépasse de loin leur entendement et leur niveau de développement. Cependant, si un enfant d'âge préscolaire sait quelque chose à propos de la pénétration ou des manifestations sensorielles associées à l'activité sexuelle (sensations, sons, goûts, odeurs, formes), c'est qu'il a appris ces choses-là quelque part (par exposition ou par expérience). Le fait qu'un jeune enfant sache de telles choses est peut-être suspect, mais cela ne doit pas pour autant amener un professionnel à conclure d'office que l'enfant a été victime d'abus sexuel. Néanmoins, dans pareil cas, le professionnel devra chercher à savoir où et comment l'enfant a appris ces choses-là.

NOTE: Même si les enfants ne comprennent pas la notion de plaisir sexuel, ils peuvent néanmoins éprouver du plaisir. Il faut faire très attention aux termes que l'on utilise quand on parle de comportements sexuels avec un enfant. Par exemple, un « mauvais geste » ne sera pas nécessairement reconnu comme tel par l'enfant si ledit geste lui a été agréable.

Un comportement sexuel coercitif chez un enfant d'âge préscolaire peut également être considéré comme suspect (par exemple, un enfant qui force d'autres enfants à se dévêtir ou à se prêter à des jeux sexuels). Un comportement sexuel à caractère coercitif apparaît chez un enfant d'âge préscolaire lorsqu'il associe d'une certaine façon l'agression au comportement sexuel. Ce genre d'association est un comportement acquis. Dès lors, la question est de savoir, « Comment sait-il cela? » et « Le sait-il par expérience ou par observation? »

N'oubliez pas que la curiosité naturelle de l'enfant peut l'inciter à pousser plus loin son exploration et nécessiter un suivi plus étroit si l'enfant ne se laisse pas facilement diriger vers d'autres activités ou ne change pas de comportement.

L'exemple qui suit montre à quel moment un comportement peut être jugé suspect :

Un enfant refuse de baisser son pantalon à la demande d'un autre enfant. Si ce dernier réagit en menaçant l'autre de le frapper s'il ne lui obéit pas, on est alors en présence d'un comportement suspect.

Rappelez-vous qu'à l'âge préscolaire, les comportements coercitifs sont chose courante dans toutes les sphères du développement de l'enfant (développement social, développement du langage, etc.) hormis celle du développement sexuel. Un comportement coercitif associé à un comportement sexuel chez un enfant d'âge préscolaire pourrait être jugé suspect.

Enfants de 6 à 12 ans

Après l'âge préscolaire, le développement sexuel de l'enfant entre dans une phase de respect de l'intimité. Il est normal qu'un enfant de 6 à 8 ans ait un plus grand besoin d'intimité. À partir de 8 ans, l'enfant entre petit à petit dans la période de latence de son développement sexuel. Durant cette période de découverte, l'enfant fait preuve de curiosité sexuelle, mais il devient aussi très conscient de son comportement. Vers la fin de cette période (entre 10 et 12 ans), l'enfant commence à avoir des « coups de foudre » et à se soucier davantage de son image corporelle. Il peut aussi développer une vive admiration pour des adultes du même sexe.

Comme chez les enfants d'âge préscolaire, les comportements sexuels coercitifs chez les enfants d'âge scolaire doivent être jugés suspects. Si deux enfants se livrent à un comportement sexuel, tâchez de savoir exactement ce qui s'est passé et la nature des interactions entre les enfants. Veillez à parler directement à la personne qui a assisté à la scène pour obtenir les détails de ce qui s'est passé. Il vous faudra connaître aussi les circonstances entourant le ou les incidents, car cela vous aidera à déterminer si vous êtes ou non en présence d'un comportement suspect. Tâchez notamment d'obtenir les informations suivantes :

- Que s'est-il passé?
- Qui a commencé?
- Comment le ou les enfants ont-ils appris le comportement en cause?

(G. Crisci, *communication personnelle*, 3 mai 2011; Johnson, 2003; Bancroft, 2003; Gil et Johnson, 1992)

Autostimulation versus masturbation

L'autostimulation est une activité normale chez les enfants de moins de 12 ans, mais elle est parfois vue à tort comme un comportement sexuel. Il est important de comprendre que, chez les enfants d'âge préscolaire, l'autostimulation est un comportement d'autosatisfaction motivé par l'autoréconfort ou l'autorégulation plutôt que par l'excitation sexuelle.

NOTE: On voit beaucoup plus souvent des enfants plus âgés entraîner des plus jeunes dans des comportements sexuels inappropriés, mais l'inverse peut aussi se produire. Prenez soin de bien examiner les circonstances entourant le comportement en cause.

Un comportement d'autostimulation devient suspect lorsqu'il paraît persistant et perturber les activités normales de l'enfant. En principe, lorsqu'un enfant se livre à un comportement d'autosatisfaction, on peut facilement le rediriger. Dans le cas contraire, certaines questions se posent. Il serait bon de vérifier s'il se passe quelque chose dans la vie de l'enfant qui lui cause de l'anxiété ou qui le rend plus angoissé que d'habitude. Un tel comportement



pourrait être induit par différents facteurs (par exemple, l'enfant est d'un naturel anxieux, il est perturbé par la maladie d'une personne chère, etc.). Les soucis d'un enfant peuvent le conduire à se livrer à des comportements d'autosatisfaction (sans qu'il soit victime d'abus sexuel).

Tâchez notamment d'obtenir les informations suivantes :

- Depuis combien de temps dure le comportement d'autostimulation?
- Se passe-t-il quelque chose dans la vie de l'enfant qui lui causerait de l'anxiété et l'amènerait conséquemment à se livrer plus souvent à comportements d'autosatisfaction?
- L'enfant se laisse-t-il rediriger vers d'autres activités que l'autostimulation? (S'il refuse catégoriquement, il y a peut-être anguille sous roche. Examinez la situation plus en profondeur.)

Il est important de reconnaître que les enfants d'âge préscolaire ne savent pas faire la différence entre ce qui est acceptable socialement et ce qui ne l'est pas; leur comportement est motivé par la satisfaction de leurs besoins. C'est à leurs parents ou aux personnes qui en ont la garde principale que revient la tâche de les socialiser et de leur expliquer les limites à respecter. Rappelez-vous que les jeunes enfants obéissent plus facilement aux normes sociales lorsque des adultes leur expliquent doucement et simplement les limites à respecter. Lorsqu'un adulte crie après un enfant ou s'emporte contre lui à cause d'un comportement socialement inapproprié, il risque de renforcer à tort le comportement même qu'il essaie de changer.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

SIGNES QU'UN ENFANT POURRAIT AVOIR ÉTÉ ABUSÉ SEXUELLEMENT

Certains enfants abusés sexuellement ne présentent aucun symptôme alors que d'autres exhibent toutes sortes de comportements. **Il est important de savoir que ces comportements peuvent également s'observer chez des enfants qui n'ont jamais été abusés sexuellement; le cas échéant, ils pourraient être des signes de détresse.** Lors d'un entretien avec un enfant, il est important d'examiner toutes les raisons qui pourraient expliquer ces comportements et éviter de les associer nécessairement à un abus sexuel.

Les comportements qui suivent, entre autres, méritent une attention particulière :

- **Connaissance anormale de la sexualité** : L'enfant en sait plus sur la sexualité qu'il devrait normalement en savoir à son stade de développement. Il peut s'agir d'informations sensorielles comme des odeurs, des sons, des goûts ou d'autres éléments visuels explicites associés à l'activité sexuelle.
- **Renfermement sur soi/cafarde** : L'enfant se renferme de plus en plus sur lui-même. Il ne veut plus jouer avec ses amis et cesse de pratiquer ses activités préférées.
- **Troubles du sommeil** : L'enfant se réveille en proie à des cauchemars (ou à des terreurs nocturnes) ou se met à mouiller son lit alors que ce n'était pas un problème auparavant.
- **Comportement accaparant** : L'enfant devient de plus en plus accaparant. Il refuse de faire par lui-même des choses qu'il aimait faire auparavant.
- **Baisse du rendement scolaire** : Le rendement scolaire de l'enfant diminue, et ses notes s'en ressentent.
- **Angoisse vis-à-vis d'un adulte en particulier** : L'enfant manifeste de l'angoisse vis-à-vis d'un adulte en particulier ou oppose de la résistance à l'idée de se retrouver en sa compagnie. Il a de mauvais sentiments pour cet adulte.
- **Désir immodéré de passer du temps avec un adulte en particulier** : L'enfant recherche excessivement la compagnie d'un adulte en particulier qui semble le favoriser en lui donnant beaucoup d'attention, en lui faisant des cadeaux ou en lui accordant des faveurs.
- **Agressivité** : L'enfant paraît troublé et se montre agressif envers les autres (par exemple, il leur crie après, les frappe ou les rabaisse).
- **Autodestruction** : L'enfant s'inflige des blessures physiques et manifeste une piètre estime de lui-même (« Je voudrais mourir », « Je n'ai plus le goût de vivre », etc.).
- **Secret** : L'enfant paraît plus refermé et se garde de parler de choses dont il a l'habitude de parler. Il évite de répondre aux questions ou se met sur la défensive lorsqu'on l'interroge à propos d'un adulte ou d'une situation en particulier.
- **Symptômes physiques** : L'enfant présente des signes physiques d'abus dans la région génitale (douleur, saignements, écoulements, etc.) ou se plaint d'avoir mal au ventre ou à la tête, manque d'appétit ou mange plus que d'habitude.
- **Autosatisfaction excessive** : L'enfant se livre à des comportements d'autosatisfaction excessifs et ne se laisse pas rediriger vers des activités plus appropriées.
- **Fixation sur le matériel pornographique** : L'enfant ne cesse de parler de matériel pornographique ou ne pense qu'à en regarder.
- **Reproduction de comportements sexuels** : L'enfant reproduit des comportements sexuels avec ses camarades, avec des animaux, etc.
- **Problèmes de propreté** : L'enfant mouille son lit ou ses vêtements (après être devenu propre) ou manifeste d'autres comportements associés à la propreté.

NOTE: Les enfants qui ont subi un abus sexuel en bas âge (entre 3 et 7 ans) ont tendance à reproduire des comportements sexuels de façon inappropriée à un âge ultérieur (de 8 à 12 ans).

G. Crisci (3 mai 2011)



Pour déterminer s'il y a matière à s'inquiéter, il faut voir :

- s'il y a des changements dans le comportement normal de l'enfant;
- s'il la fréquence du ou des comportements a augmenté;
- si le comportement persiste (plus d'un mois);
- si on est en présence d'un comportement nouvellement associé à certaines situations ou à certaines personnes (par exemple, un enfant qui emploierait des mots nouveaux pour les parties intimes ou les actes ou situations à caractère sexuel ou qui manifesterait des sentiments de peur à l'endroit d'une personne avec laquelle il était à l'aise auparavant).

Prenez note qu'un changement de comportement chez l'enfant peut être un signal de détresse. Les causes de cette détresse peuvent être multiples et méritent que l'on s'y attarde. Cela est nécessaire, que l'on soupçonne ou non l'abus sexuel d'en être la cause.

L'IMPACT DE L'ABUS PÉDOSEXUEL

L'état des connaissances relativement à l'impact de l'abus pédosexuel sur le bien-être émotionnel et psychologique des enfants a évolué rapidement ces 20 dernières années. L'enfant victime peut ressentir du chagrin, de la culpabilité et de la peur. Selon Palmer (2001), il peut manifester les symptômes suivants : incapacité de faire confiance, confusion cognitive, perte de contrôle, hostilité et colère refoulées, limites indécises et confusion de rôle, pseudomaturité et incapacité d'accomplir les tâches liées à son développement, dépression et aptitudes sociales déficientes. En revanche, on en sait très peu au sujet de l'impact sur l'enfant d'un abus sexuel commis via Internet (ce sujet sera traité plus en détail dans la section *Impact de l'abus pédosexuel commis par des moyens technologiques*, page 13).

La façon dont un enfant intériorise un abus sexuel est propre à chaque enfant et dépend de nombreux facteurs, dont : 1) la nature de l'abus; 2) les circonstances entourant l'abus; 3) le modus operandi de l'abuseur; 4) le vécu de l'enfant; 5) le degré de soutien que reçoit l'enfant dans son foyer; 6) la capacité de résilience de l'enfant (Palmer, 2001).

En règle générale, le traumatisme subi sera d'autant plus grave si un ou plusieurs des facteurs suivants entrent dans l'équation :

- Les abus sont commis sur une période assez longue.
- L'enfant a été agressé violemment par un inconnu.
- L'abuseur est une personne pour laquelle l'enfant a un attachement affectif (père, oncle, personne en position de confiance, etc.).
- L'abus est grave (cas lourd accompagné de douleur et de souffrance).
- L'abuseur menace la sécurité physique de l'enfant ou des personnes qui s'occupent le plus de lui.
- L'enfant a une vie difficile (négligence affective et physique, violence familiale, etc.).
- L'enfant reçoit peu ou pas de soutien des membres importants de sa famille, n'est pas pris au sérieux par les personnes qui s'occupent le plus de lui et ne peut pas vraiment compter sur le soutien d'un réseau social.
- L'enfant n'a pas une bonne capacité de résilience. La résilience est une aptitude complexe à définir parce qu'elle est propre à chaque enfant et peut être influencée par certains facteurs comme le manque d'assurance, la nature des relations de l'enfant avec les personnes qui en ont la garde principale depuis ses premiers jours, et la personnalité de l'enfant (par exemple, introverti vs extraverti).

(Taskforce on the Health Aspects of Violence Against Women and Children, 2010).

Il faut faire bien attention à ses réactions lorsque l'on recueille des révélations d'abus pédosexuels pour ne pas traumatiser l'enfant davantage. *Finkelhor, 1984*

En 1995, Finkelhor et Berliner ont établi un cadre théorique pour expliquer l'impact de l'abus sexuel sur l'enfant. Ils ont décrit quatre facteurs traumagéniques : la trahison, l'impuissance, la stigmatisation et la sexualisation traumatique.

- **Trahison** : Ce facteur intervient lorsque l'abuseur est en position de confiance et dit aimer la victime. Un enfant peut apprendre à ne plus faire confiance à personne suite à une telle trahison.
 - » **Impact possible** : Problèmes relationnels, sentiment d'isolement, manque de respect pour les règles et les personnes considérées en position d'autorité, implication dans des activités criminelles et vulnérabilité à d'autres abus parce que l'enfant ne sait plus à qui il peut faire confiance.
- **Impuissance** : Ce facteur intervient lorsque l'enfant est victime d'abus récurrents, lorsque l'abuseur a recours à la force ou aux menaces, ou lorsque l'enfant se sent pris dans une situation sans issue. L'enfant peut avoir l'impression qu'il n'a pas de prise sur rien dans sa vie..
 - » **Impact possible** : Toujours en état de fuite, déconnecté de la réalité, attaques de panique, cauchemars, flashes-back, tentatives de prise de contrôle (à travers des comportements parfois obsessionnels et compulsifs, parfois agressifs) et troubles alimentaires.
- **Stigmatisation** : Ce facteur intervient lorsque la victime, s'étant fait dire que c'est elle qui a provoqué l'abus, se sent dégradée. L'enfant peut se sentir bon à rien.
 - » **Impact possible** : Haine envers soi-même et honte, négligence de soi, alcoolisme et toxicomanie, dépression, automutilation et sentiment que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue.
- **Sexualisation traumatique** : Ce facteur intervient lorsque la victime reçoit de fausses informations à propos du sexe, de la sexualité et de l'intimité. L'enfant peut avoir l'impression qu'il n'a d'autre dessein que d'être exploité et que son corps appartient à ceux qui le veulent.
 - » **Impact possible** : Peur de l'intimité, identité sexuelle incertaine, flashes-back durant les rapports sexuels, promiscuité sexuelle et vulnérabilité accrue à l'exploitation.

L'IMPACT DE L'ABUS PÉDOSEXUEL COMMIS PAR DES MOYENS TECHNOLOGIQUES

La production et la diffusion d'images d'abus pédosexuels et de matériel pédopornographique ont explosé dans les 15 dernières années. L'accessibilité et l'anonymat d'Internet facilitent grandement le partage et l'échange de photos et de vidéos entre abuseurs. Généralement, lorsque ces images se retrouvent sur Internet, elles sont diffusées à grande échelle de façon quasi incontrôlable.

Lorsque l'enfant sait que l'abus dont il a été victime a été photographié ou filmé, l'existence de ce matériel ajoute au traumatisme que l'abus sexuel avec contact lui causait déjà. Les sentiments de peur ou de culpabilité que l'enfant peut ressentir sont parfois exacerbés lorsque l'abus a été photographié ou filmé. L'enfant peut craindre que ces images soient vues par des personnes qu'il connaît (parents, autres membres de la famille, amis, etc.) ou publiées sur Internet à la vue de tout le monde.

L'abuseur peut dicter à l'enfant ce qu'il doit faire pendant qu'il se fait photographier ou filmer (par exemple, lui dire de sourire), de sorte que les images donnent l'impression que l'enfant « consent » à l'abus ou y « prend plaisir ».



Le fait de voir des images où l'enfant sourit ou paraît jouer un rôle « actif » peut aider l'abuseur à rationaliser et à justifier ses gestes et renforcer les distorsions cognitives qui lui font croire que l'enfant participait de plein gré à l'abus et qu'il y prenait plaisir. L'abuseur peut se servir de ces images pour manipuler l'enfant et lui faire croire que ceux qui les verront penseront que l'enfant « voulait » que les choses se passent ainsi. Le sens que l'enfant donne à la façon dont il est présenté dans les images peut exacerber son sentiment de culpabilité ou l'inciter encore davantage à se blâmer lui-même.

Dans pareille situation, l'enfant pourrait avoir envie de taire l'abus. Ce sujet sera traité plus en détail dans la section L'abus pédosexuel commis par des moyens technologiques et son impact sur le dévoilement, page 37.

L'abus pédosexuel a pris une autre dimension sous l'élan de la technologie et d'Internet. Désormais, les photos/vidéos :

- sont distribuées largement dans le monde entier;
- s'obtiennent simplement, autrement que par courrier postal ou échange de main en main;
- se prennent avec des appareils de haute qualité, peu coûteux et faciles à transporter;
- se transportent facilement au moyen d'ordinateurs portatifs, de clés USB, de téléphones cellulaires et d'autres petits appareils de stockage;
- ne se prennent plus avec des appareils photo ordinaires, mais avec des appareils électroniques (webcams, caméras vidéo portatives, téléphones cellulaires, appareils photo numériques, etc.);
- s'obtiennent et se diffusent par des moyens en apparence privés et anonymes;
- se modifient facilement et rapidement avec des logiciels de traitement d'image;
- sont reproductibles à l'infini;
- se transmettent en direct, au moment même où les abus sont commis;
- sont à la portée de personnes qui n'ont jamais (ou pas encore) commis d'infraction sexuelle avec contact à l'endroit d'un enfant;
- s'utilisent comme outil de réseautage ou monnaie d'échange entre pédocriminels;
- sont remplacées ou déplacées si le site ou le support internet qui les héberge est mis hors ligne ou bloqué;
- sont encryptées, protégées par mot de passe ou dissimulées autrement;
- sont créées virtuellement.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

4.

COMPOTEMENTS DÉVIANTS

QUI SONT LES ABUSEURS D'ENFANTS?

Les abuseurs et les exploiters d'enfants viennent de tous les milieux et ne sont pas faciles à repérer. Au lieu de juger une personne par son apparence, sa personnalité son état matrimonial ou ses antécédents amoureux, il faut prêter attention aux comportements et aux situations qui comportent des risques. Ce n'est pas parce qu'une personne est bien vue pour son engagement social qu'elle serait incapable pour autant d'exploiter sexuellement un enfant ou de lui faire du tort. Si l'on observe une interaction inappropriée entre un adulte et un enfant, une intervention immédiate s'impose, quel que soit le statut social de l'adulte.

Les techniques que l'abuseur d'enfants emploiera pour manipuler sa victime dépendront de sa relation avec elle. Un abuseur inconnu de l'enfant utilisera souvent une ruse (par exemple, dire à l'enfant qu'il y a une urgence, lui demander son aide, lui offrir un cadeau, de l'argent, un travail, etc.) pour attirer l'enfant à lui. Dans ces situations, l'abuseur a aussi plus souvent tendance à engager une confrontation avec l'enfant, à le menacer de recourir à la force et à utiliser la force physique pour asseoir son emprise sur lui. En revanche, un abuseur ayant un lien familial avec sa victime aura tendance à profiter de son accès privé à l'enfant et de son autorité familiale pour le soumettre à sa volonté. Et lorsque l'abuseur est une connaissance, une personne en position de confiance ou un proche de la famille, il tâchera souvent de développer des relations avec l'entourage adulte de l'enfant ou de cibler des enfants qui ont peut-être peu d'adultes autour d'eux. Il s'assure ainsi que sa présence aux côtés de l'enfant sera bien vue et encouragée. Le recours à des techniques de conditionnement pour créer des liens avec l'enfant et manipuler la perception de l'enfant et de son entourage adulte est un élément important de la stratégie.

Des études montrent que les abuseurs d'enfants sont rarement des inconnus pour leurs victimes.





Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

QU'EST-CE QUE LE CONDITIONNEMENT?

On entend par « conditionnement » l'ensemble des techniques utilisées par un abuseur d'enfants pour créer des liens avec une victime potentielle et la manipuler. Pour ce faire, l'abuseur doit pouvoir être en contact avec l'enfant, passer du temps avec lui et avoir une personnalité assez sociable. L'objectif est de gagner la confiance de l'enfant et d'obtenir sa coopération (et parfois aussi de gagner la confiance de la famille de l'enfant), pour ainsi diminuer les risques que l'enfant ne dévoile l'abus à qui que ce soit. L'abuseur peut combiner différents moyens (attention, compliments, affection, gentillesse, faveurs, reconnaissance, cadeaux, alcool, drogue ou argent) pour conditionner un enfant et en venir à lever ses inhibitions et à pouvoir abuser de lui.

Objectifs du conditionnement :

- Réduire les risques que l'abus soit remarqué
- Créer des liens avec l'enfant et le manipule
- Manipuler l'opinion des autres adultes dans l'entourage d'un enfant
- Manipuler l'enfant pour obtenir sa coopération
- Banaliser des comportements inappropriés
- Réduire les risques de dénonciation
- Forcer l'enfant à croire que c'est lui qui a tout commencé et qui mène le bal

Les abuseurs qui s'intéressent aux jeunes enfants commencent souvent par conditionner les parents et l'entourage adulte de l'enfant. Ils s'assurent ainsi que leur présence aux côtés de l'enfant sera bien vue et encouragée. Pour amadouer les parents, l'abuseur peut par exemple leur offrir son soutien moral ou son amitié, des possibilités pour leur enfant ou de l'aide financière. Il cherchera à gagner la confiance des parents et de l'entourage adulte de l'enfant jusqu'à ce que tout le monde soit à l'aise de le laisser s'occuper de l'enfant et passer du temps seul à seul avec lui.

LE PROCESSUS DE CONDITIONNEMENT

Le conditionnement est un processus généralement long, graduel et cumulatif par lequel l'abuseur gagne la confiance d'un enfant et développe des affinités avec lui. Le processus commence souvent par des comportements subtils qui n'ont apparemment rien d'anormal et qui peuvent en fait donner l'impression que l'individu est très bon avec les enfants. De nombreuses victimes d'abus pédosexuels n'ont jamais eu conscience de se faire conditionner de la sorte et refusent de croire que cette manipulation faisait partie intégrante de la démarche de l'abuseur.

Quelles que soient les techniques utilisées par l'abuseur, elles s'inscrivent dans une démarche progressive. En voici quelques-unes.

- L'abuseur commence par développer une amitié avec l'enfant pour gagner sa confiance.
- Ensuite, il utilise différents moyens pour mettre à l'épreuve les limites de l'enfant (et sa capacité de se protéger), par exemple :
 - » Bousculer l'enfant, lui caresser le dos, jouer à des jeux sexuels, etc.
 - » Faire des commentaires à caractère sexuel (par exemple, dire à une fille qu'elle a l'air « sexy »)
 - » Entrer sans prévenir dans une pièce où l'enfant se change ou dans une salle de bains occupée par l'enfant
 - » Proposer à l'enfant des activités qui l'obligent à se changer ou à dormir ailleurs que chez lui (massages, natation, sorties à l'extérieur, douches, etc.)
 - » Faire peur à l'enfant pour le faire sentir vulnérable
 - » Raconter des blagues sexuellement explicites à l'enfant
 - » Taquiner l'enfant à propos du développement de ses seins et de ses organes génitaux
 - » Raconter des expériences sexuelles à l'enfant
 - » Prendre des photos à caractère non sexuel, mais néanmoins inappropriées de l'enfant (aussi, lui montrer du matériel pédopornographique dans le but de banaliser la chose)
 - » Faire semblant d'avoir mal quelque part pour recevoir de l'attention de l'enfant (caresses dans le dos, etc.)
 - » Prendre un bain ou une douche avec l'enfant
- Les contacts non sexuels font bientôt place (souvent dans le contexte de jeux) à des contacts sexuels « accidentels » (par exemple, chatouiller l'enfant et toucher « accidentellement » ses parties génitales, jouer à la lutte en sous-vêtements, etc.). L'enfant n'interprète pas nécessairement ces contacts comme étant délibérés et inappropriés.
- L'enfant est amené à croire qu'il est tout aussi responsable de provoquer ces contacts. La plupart des enfants ne se rendent même pas compte que la nature des contacts se transforme; certains ne remarquent rien ou restent simplement perplexes face à des comportements qui dépassent petit à petit les limites et se sexualisent. Les contacts peuvent se faire de plus en plus envahissants ou abusifs.
- L'abuseur se rapproche davantage de la famille ou du milieu de vie de l'enfant pour s'attirer la confiance de son entourage adulte.
- Il prend des moyens dissuasifs pour obtenir le silence de l'enfant en le faisant sentir complice des abus dont il fait l'objet.
- Il amène l'enfant à se sentir redevable envers lui (et, parfois, à vouloir le protéger).
- Il soumet l'enfant à des contacts physiques injustifiés, par exemple en l'immobilisant manuellement sans raison (cela a pour effet de banaliser les contacts physiques et éventuellement de satisfaire l'envie de l'abuseur de toucher l'enfant).



L'objectif de l'abuseur sera souvent d'amener l'enfant à le voir comme un adulte bienveillant à qui il peut faire confiance et qu'il devrait écouter.

POURQUOI LES ENFANTS SONT-ILS VULNÉRABLES AU CONDITIONNEMENT?

Les enfants sont vulnérables au conditionnement parce que :

- Ils ont encore du chemin à faire au niveau de leur développement social et émotionnel et peuvent donc se laisser facilement embrouiller, manipuler et contraindre.
- Ils ont appris à respecter et à écouter les adultes.
- Ils ne connaissent pas grand-chose à la sexualité.
- Ils ne savent pas interpréter ou deviner les intentions d'un adulte.

Selon Lanning (2005), les enfants sont tous vulnérables au conditionnement, peu importe s'ils viennent d'un milieu « stable » ou « chaotique » ou s'ils reçoivent ou non suffisamment d'attention et d'affection à la maison. Lorsqu'un adulte et un enfant ont un rapport sexuel, c'est toujours l'adulte qui est à blâmer et qui est en infraction, peu importe si l'enfant :

- ne voulait pas;
- s'est débattu;
- a coopéré activement;
- a fait les premiers pas;
- l'a dit à quelqu'un;
- a accepté des cadeaux ou de l'argent;
- a pris plaisir à l'activité sexuelle.

La dynamique du conditionnement

Souvent, l'enfant qu'un abuseur a conditionné estime ne pas être une « vraie » victime, peut-être parce qu'il aimait la compagnie de l'abuseur et le côtoyait de son plein gré. Dans pareille situation, l'enfant est plus susceptible de vouloir poursuivre sa relation avec l'abuseur. Il peut s'avérer très déroutant pour un enfant et sa famille de comprendre la dynamique du conditionnement parce qu'il n'est pas toujours clair à leurs yeux que l'abuseur manipulait la relation. Cette trahison, dès lors que l'on se rend compte que l'abuseur manipulait la relation depuis le début, est parfois la dimension la plus bouleversante de l'abus.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

LES COMPORTEMENTS DÉVIANTS ET LA TECHNOLOGIE

Si aucune étude de grande envergure n'a encore pu tirer de conclusion à savoir si les personnes qui possèdent et qui consomment de la pornographie juvénile sont également susceptibles de commettre des infractions sexuelles avec contact, les données disponibles permettent de croire qu'il y a peut-être une corrélation. Par exemple :

- Dans une étude américaine auprès de 155 abuseurs trouvés coupables de possession, de réception ou de distribution de pornographie juvénile, 85 pour cent ont admis avoir commis aussi au moins un abus pédosexuel avec contact (ces crimes étaient jusque-là inconnus de la police). Les abuseurs ont admis avoir fait en moyenne 13,6 victimes chacun (Bourke et Hernandez, 2009).
- Selon Lanning (1992), les agresseurs d'enfants de type préférentiel collectionnaient « presque tous » de la pornographie juvénile ou du matériel pédopornographique.
- Dans une analyse d'études basées sur des autosignalements réalisée en 2010 (Seto, Hanson et Babchishin), on a constaté que, une fois sur huit (12 pour cent des cas), l'auteur d'un abus commis en ligne avait déjà été arrêté ou accusé pour une infraction sexuelle, mais qu'un auteur d'abus sexuel en ligne sur deux (55 pour cent des cas) avouait avoir commis une infraction sexuelle avec contact. Les chercheurs ont également constaté que 4,6 pour cent des auteurs d'abus en ligne avaient commis une autre infraction sexuelle par la suite (ente 1,5 et six ans plus tard); de ce nombre 2 pour cent avaient commis une infraction sexuelle avec contact et 3,4 pour cent avaient commis une autre infraction de pornographie juvénile.
- En avril 2010, la National Society for the Prevention of Cruelty to Children (NSPCC) a publié une étude basée sur la couverture médiatique de procès tenus dans les 20 mois précédents. Les chercheurs ont découvert que 100 délinquants sexuels (qui furent condamnés par la suite) avaient diffusé plus de deux millions d'images d'abus pédosexuels. Le quart de ces délinquants sexuels occupait un poste de confiance (enseignant, religieux, professionnel de la santé, policier).



Photo d'un mamequin. Pour illustrer le texte.



Les abuseurs impliqués dans des affaires de pornographie juvénile sur Internet

Un individu arrêté pour possession, création ou distribution de pornographie juvénile n'a parfois jamais d'antécédents connus d'infraction avec contact. Comme nous l'expliquons à la section Les comportements déviants et la technologie (page 19), les études consacrées à cette question semblent indiquer une possible corrélation entre la consommation ou la possession de pornographie juvénile et le risque de commission d'infractions sexuelles avec contact. De ce fait, les services de protection de l'enfance pourraient être appelés à intervenir dans pareilles situations pour :

1. évaluer les risques que les enfants auxquels l'abuseur avait accès sans surveillance puissent avoir été abusés;
2. évaluer les risques encourus par les enfants auxquels l'abuseur a accès ou cherche à avoir accès.

Il faudra probablement interroger tous les enfants auxquels l'abuseur avait accès sans surveillance pour évaluer les risques qu'un enfant puisse avoir été abusé. Le présent guide aidera le professionnel à conduire cet entretien (voir *L'importance des questions liées à la technologie* (p. 33) pour plus de détail).

Lorsque des accusations de pornographie juvénile ont été déposées contre un individu, l'évaluation des risques s'avère complexe. Au moment de collecter les informations nécessaires à l'évaluation des risques encourus par les enfants vivant sous le même toit que l'individu, l'intervenant en protection de l'enfance doit faire attention de ne pas se fier qu'aux informations fournies par l'abuseur ou les membres non impliqués de la famille. L'abuseur essaiera peut-être de minimiser la gravité de l'incident ou les torts subis par l'enfant, de nier son implication, de rejeter le blâme sur d'autres personnes ou de banaliser son geste s'il se fait questionner par des membres de sa famille relativement à son implication. Il pourrait dire des choses comme :

- « Ce n'était rien qu'une photo, il n'y a pas de quoi s'énerver. »
- « La photo est apparue toute seule sur mon écran. »
- « Je pensais qu'elles avaient 18 ans. »
- « J'étais curieux. »
- « Je n'avais pas l'intention de regarder cette photo. »

Obtenir de la police le détail des accusations portées contre l'abuseur permettra de relever toute incohérence ou omission dans la version de l'abuseur.

Au moment de collecter les informations nécessaires à l'évaluation des risques, adressez-vous à la police. Les informations suivantes pourraient vous être utiles :

- Quelle est la caractéristique dominante de la collection de pornographie juvénile? Inceste? Violence?
- Quel âge ont les enfants dans les images?
- Quel est le sexe des enfants dans les images?
- Quel est le degré de gravité des images? Est-ce que l'enfant pose? Se livre à des actes sexuels? À des actes sexuels extrêmes?
- Comment l'individu accédait-il aux images?
- Combien de photos/vidéos avait-il dans sa collection?
- L'individu était-il abonné à des sites pédopornographiques?
- L'individu a-t-il produit de la pornographie juvénile écrite?

Ces informations aideront le professionnel à se former une opinion sur la nature et le degré de gravité du matériel et les moyens que l'abuseur a pris pour y accéder. Elles peuvent permettre de confronter l'abuseur s'il cherche à minimiser les infractions qu'il a commises sur Internet et d'expliquer à la famille la nature des activités de l'abuseur.

5.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT AVEC DES ENFANTS

Un enfant peut fournir des informations utiles sur ce qu'il vit ou a vécu. Les professionnels qui travaillent auprès des enfants doivent savoir comment les enfants communiquent afin de les aider à raconter fidèlement ce qui leur est arrivé. Le professionnel trouvera dans la présente section des informations concrètes qui l'aideront à préparer une rencontre ou un entretien avec un enfant. Nous y traiterons du développement de l'enfant, des façons de communiquer efficacement avec des enfants, des facteurs qui brouillent la mémoire des enfants et de l'importance des questions liées à la technologie.

OBTENIR DE L'INFORMATION DURANT UN ENTRETIEN AVEC UN ENFANT

Pour obtenir des informations dans un entretien avec un enfant, rappelle Anne Graffam Walker (1999), il faut traiter l'enfant comme un cas unique. Il faut que les questions soient formulées de façon que l'enfant puisse les comprendre, et l'interviewer doit pouvoir interpréter correctement ce qui lui est dit. Pour cela, l'interviewer doit être bien conscient que deux enfants du même âge ne seront pas nécessairement au même stade de développement. Pour obtenir un témoignage fidèle de la part de l'enfant, il faut savoir comment il communique et veiller à ce que le déroulement de la rencontre ou de l'entretien soit en phase avec les besoins de l'enfant et son stade de développement.

LE SAVIEZ-VOUS?

À propos des enfants :

- Un enfant de tout âge dira probablement ce qu'il sait à un adulte qui lui pose les bonnes questions de la bonne manière.
- Quand vous formulez une question pour un enfant, le nombre maximal de mots de la question ne doit pas dépasser l'âge de l'enfant plus un (par exemple, pour enfant à six ans, une question ne devrait pas compter plus de sept mots).
- Les enfants ne discernent pas les intentions des adultes. Par exemple, lorsqu'un adulte manipule un enfant dans un but sexuel, l'enfant risque fort de se soumettre. Les enfants ne savent pas sur quoi peuvent déboucher de telles interactions.
- Les enfants de deux et trois ans sont souvent capables de se souvenir de ce qui leur est arrivé et de le raconter fidèlement.
- Les enfants d'âge préscolaire ont parfois une étonnante mémoire du détail.
- Lorsqu'un enfant d'âge préscolaire pose beaucoup de questions commençant par « pourquoi » à un adulte, cela veut habituellement dire qu'il aime bien cette personne et qu'il veut entretenir le dialogue avec elle.
- Chez les enfants d'âge préscolaire, les maladroresses verbales sont souvent vues comme des mensonges (si un adulte commet une erreur de bonne foi, l'enfant pensera qu'il ment).



À retenir :

- La plupart des enfants répondront aux questions d'un interviewer qui leur est sympathique.
- Lorsqu'un adulte élève la voix, l'enfant pense qu'il a fait quelque chose de mal.
- Les enfants de 6 à 12 ans sont plus timides et plus gênés que les enfants d'âge préscolaire.
- Lorsqu'un adulte n'arrive pas à soutenir l'attention d'un enfant d'âge préscolaire et que l'enfant n'écoute pas, prononcer le nom de l'enfant peut permettre de regagner son attention.

(Graffam-Walker, 1999; G. Crisci, communication personnelle, 3 mai 2011)



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Conseils sur la manière de parler aux enfants

Les professionnels de la protection de l'enfance trouveront dans la présente section des conseils sur la manière de communiquer avec des enfants d'âge préscolaire et scolaire dans le contexte d'une rencontre ou d'un entretien. Les enfants ont une connaissance limitée du vocabulaire et de la langue et cela peut faire obstacle à la communication. Nous recommandons fortement aux professionnels de prendre connaissance de ces conseils avant d'interroger un enfant.

Conseils généraux sur la manière de communiquer avec les enfants :

- Parlez simplement et adaptez votre discours à l'âge de l'enfant.
- Parlez lentement et laissez le temps à l'enfant de traiter l'information.
- Utilisez des mots concrets.
- Utilisez des noms de personnes plutôt que des pronoms (il, elle, ils, etc.).
- Faites des pauses à intervalles réguliers pour demander à l'enfant s'il a des questions.
- Limitez-vous aux questions utiles et nécessaires lorsque vous interrogez un enfant d'âge préscolaire.

Mots concrets, interprétation littérale

Enfants d'âge préscolaire :

- Les enfants d'âge préscolaire utilisent et interprètent les mots de façon très littérale. Par exemple, durant une rencontre ou un entretien avec un enfant de moins de cinq ans, si vous lui demandez « Es-tu en classe de prématernelle? », l'enfant vous répondra sans doute « non », pour la simple raison qu'il se trouve alors dans une salle de réunion ou d'entretien, et non dans une classe de prématernelle.
- Les enfants d'âge préscolaire ne savent généralement pas qu'ils « ne comprennent pas ». Dès lors, il est inutile de leur poser des questions comme « Comprends-tu? ».

Enfants de 6 à 12 ans :

- Les mots abstraits, les sarcasmes, l'ironie et les proverbes déroutent les enfants.
- Certains enfants de 10 à 12 ans interprètent toujours les mots de façon très littérale. Mieux vaut continuer d'utiliser des mots concrets avec les enfants de cette tranche d'âge.

Cognition

Enfants d'âge préscolaire :

- Même si un enfant d'âge préscolaire sait exactement ce qui s'est passé, il ne sera pas nécessairement capable de l'expliquer. Le langage réceptif (compris) chez un jeune enfant est plus développé que le langage expressif (parlé).
- Les enfants d'âge préscolaire n'ont pas une bonne perception du temps et de la durée. Par



exemple, si vous demandez à un enfant de quatre ans combien de temps il est resté chez quelqu'un et qu'il y est resté deux heures, l'enfant peut très bien vous répondre « deux jours » parce qu'il a l'impression que son séjour a été aussi long.

- Les enfants d'âge préscolaire ne saisissent pas très bien le concept de l'âge. Par exemple, si vous demandez à un enfant à quel moment une situation s'est produite et que ladite situation s'est produite hier, l'enfant vous répondra peut-être « Quand j'étais petit ». Jusqu'à l'âge d'environ 8 ans, si vous demandez à un enfant de dire l'âge d'un autre enfant, il se basera généralement sur la taille et le gabarit de l'enfant pour dire son âge. Dès lors, si interrogez un enfant à propos d'un incident prétendument commis par un adolescent de petite taille, il vous dira probablement que ce dernier était « petit » si vous lui demandez son âge.

Enfants de 6 à 12 ans :

- Les enfants ont tendance à répondre aux questions même s'ils ne savent rien du sujet. Rassurez-les en leur disant que ce n'est pas grave s'ils ne connaissent pas la réponse à une question et faites-leur bien comprendre qu'il est très important de ne pas prétendre connaître la réponse.
- Les enfants ont besoin de plus de temps que les adultes pour traiter l'information et formuler des réponses. Laissez-leur suffisamment de temps.

Phrases simples

Enfants d'âge préscolaire :

- Les enfants d'âge préscolaire comprennent mieux les phrases simples (sujet-verbe-complément). Par exemple, « Maman était dans la cuisine ».

Enfants de 6 à 12 ans :

- Évitez les phrases de type « Si... alors » ainsi que les phrases complexes avec des enfants de 6 à 12 ans.

Qui, qu'est-ce que, où, quand, comment, pourquoi

Enfants d'âge préscolaire :

- Les enfants d'âge préscolaire savent répondre aux questions commençant par « Qui », « Qu'est-ce que » et « Où » et beaucoup peuvent aussi répondre aux questions commençant par « Comment ».
- Les enfants d'âge préscolaire craignent souvent d'avoir fait quelque chose de mal lorsqu'on leur pose des questions commençant par « Pourquoi ». Faites-attention avec ce genre de question.
- Évitez les questions commençant par « Quand » avec les enfants d'âge préscolaire, car ils n'ont pas la même perception du temps.
- Les enfants d'âge préscolaire ne s'occupent généralement pas des gestes des autres parce qu'ils sont trop égocentriques. Par exemple, si vous demandez à un enfant de vous dire ce qu'une autre personne faisait au même moment, il n'en saura probablement rien.
- Les enfants d'âge préscolaire ne savent pas établir des liens de cause à effet, ce qui les empêche de comprendre « pourquoi » quelque chose est arrivé.



Enfants de 6 à 12 ans :

- Certains enfants de cet âge peuvent encore craindre d'avoir fait quelque chose de mal lorsqu'on leur pose des questions commençant par « Pourquoi ».
- À partir de 10 ans, les enfants sont capables d'établir des liens de cause à effet, de répondre à des questions commençant par « Pourquoi » et de comprendre les conséquences.
- Les enfants de cet âge n'auront pas une bonne perception du temps avant la mi-adolescence. Mieux vaut rattacher les questions commençant par « Quand » à des indicateurs temporels ou à des moments précis (après l'école, avant le déjeuner, après de dîner, etc.).

Couleur

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 7 ans et moins :

- Jusqu'à l'âge de 8 ans, les enfants n'interprètent pas toujours les couleurs de la même façon. Évitez de poser des questions sur les couleurs ou d'utiliser les couleurs pour évaluer leur compréhension du bien et du mal.

Enfants de 8 à 12 ans :

- Les enfants de 8 à 12 ans connaissent généralement bien leurs couleurs et sont capables de les décrire de façon uniforme.

Combien de fois

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 6 à 12 ans :

- Les enfants ne sont pas en mesure de fournir une indication fiable du nombre de fois que quelque chose est arrivé. Par exemple, si vous demandez à un enfant combien de fois telle chose est arrivée et que ladite chose est arrivée plus d'une fois, il pourrait très bien vous répondre « un million de fois ». Pour avoir une idée du nombre de fois que quelque chose est arrivé, demandez à l'enfant si ce qu'il vient de vous raconter est arrivé à un autre moment. Dans l'affirmative, demandez-lui encore, « Est-ce que c'est déjà arrivé à un autre moment? ». Après votre discussion, comptez le nombre de fois où l'enfant a indiqué que la chose est arrivée. D'autres questions peuvent vous aider à déterminer le nombre de fois que quelque chose est arrivé, par exemple : « Est-ce que c'est arrivé plus qu'une fois? », « Raconte-moi comment ça s'est passé la dernière fois que c'est arrivé », « Raconte-moi comment ça s'est passé la première fois que c'est arrivé », et « Raconte-moi une fois où ça s'est passé différemment » (par ex., à un autre endroit, à un autre moment de la journée, etc.).

Chronologie

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 6 à 12 ans :

- Les enfants ont parfois du mal à raconter les faits par ordre chronologique. Ce sera probablement au professionnel de démêler le tout suite à la rencontre ou l'entretien.



Langage idiosyncrasique

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 6 à 12 ans :

- Les enfants décrivent ce qu'ils ont ressenti plutôt que la manière dont les choses se sont passées. Par exemple, un enfant pourrait dire « Il m'a rentré un couteau dans les fesses ».
- Les enfants utilisent d'autres termes ou en inventent pour remplacer ceux qu'ils ne connaissent pas. Par exemple, la « maison du chien » pour désigner la « niche ».
- Les abuseurs utilisent parfois un langage idiosyncrasique (différent) pour décrire l'abus, de sorte que si l'enfant parle, il sera moins apte à se faire comprendre. Par exemple, l'abuseur pourrait utiliser les mots « bâton de golf » ou « épée » pour nommer le sexe d'un garçon

Te souviens-tu?

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 9 ans et moins :

- « Te souviens-tu? » n'est pas une bonne question à poser à des enfants de 9 ans ou moins parce que leur capacité de se remémorer des souvenirs n'a pas encore atteint son plein développement. Ce genre de questions déroutent les enfants d'âge préscolaire, qui interprètent tout de façon littérale et concrète. Par exemple, à la question « Te souviens-tu d'être allé au parc avec Serge? », un enfant de quatre ans a répondu « non » parce qu'il n'a jamais oublié qu'il était allé au parc avec Serge.

Termes génériques

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 6 à 12 ans :

- Les enfants ne sont pas doués pour catégoriser les mots, et leur pensée s'articule souvent autour de mots spécifiques. Entrent dans les génériques des mots comme *parenté, relations, gestes, temps, ordre, lieux* ainsi que les unités de mesure comme la vitesse, la distance, les dimensions ou la quantité. Par exemple, lors d'un interrogatoire, un enfant pourrait nier que telle personne l'a *touché* mais dire qu'elle l'a « chatouillé », « léché », « embrassé » ou « lavé ». Un enfant peut nier s'être déplacé, mais reconnaître être allé ailleurs avec quelqu'un d'autre en voiture ou à pied. Un enfant peut nier s'être fait déshabiller, mais reconnaître s'être fait enlever son pantalon.
- Des erreurs de sous-extension se produisent lorsqu'un mot est utilisé correctement, mais dans un sens trop limité. Par exemple, un enfant peut nier que l'abus s'est produit si on lui demande si c'est arrivé dans la maison du voisin alors que les faits se sont produits dans l'appartement du voisin.
- Des erreurs de surextension se produisent lorsque l'enfant donne un sens beaucoup trop large à un mot. Par exemple, un enfant qui utiliserait le mot « camion » pour tous les véhicules à quatre roues, ou le mot « minou » pour tous les animaux à poil, ou le mot « épaule » pour les parties intimes puisque l'épaule est couverte par les vêtements.

Prépositions

Enfants d'âge préscolaire :

- Les enfants d'âge préscolaire mélangent les prépositions (dans, entre, sur, dessus, dessous, derrière, devant, après, etc.).
- Pour certaines prépositions, aidez-les en faisant mention d'activités courantes pour rappeler leurs souvenirs et leur donner des repères chronologiques (pour plus de détails sur la mémoire, consultez la section Les facteurs qui brouillent la mémoire d'un enfant, page 31).

Enfants de 6 à 12 ans :

- Les enfants comprennent les prépositions vers l'âge de 5 ans et demi.

Pronoms

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 6 à 12 ans :

- Évitez les pronoms (il, elle, eux, etc.) durant les entretiens parce que les enfants ne savent pas toujours ce qu'ils représentent. À la place, utilisez des noms de personnes et de lieux. Par exemple, dites « Qui était dans la cuisine? » plutôt que « Est-ce qu'elle était là? ». Dès lors que l'enfant a identifié la personne, nommez-la par son nom.
- Lorsqu'un enfant utilise un pronom, vérifiez toujours de qui l'enfant parle. Un enfant peut changer subitement de sujet. Par exemple, si l'enfant dit « Il était dans le sous-sol », demandez-lui « C'est qui, "il"? », car l'enfant pourrait très bien être en train de parler d'une toute autre personne ou d'un tout autre événement.

Contexte

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 6 à 12 ans :

- Un enfant peut se mettre tout à coup à penser à autre chose et, par conséquent, à répondre différemment aux questions. L'enfant pourrait alors donner l'impression de fournir des informations incohérentes. Or, il pourrait simplement s'agir d'informations désordonnées ou d'éléments associés à d'autres expériences ou événements. Le cas échéant, assurez-vous auprès de l'enfant que ses réponses se rapportent bien au sujet dont il est question.
- Certaines questions pourraient dérouter un enfant si l'interviewer ne commence pas par les mettre en contexte. Placez chaque question dans un contexte en faisant le lien avec le contexte déjà posé par l'enfant. Par exemple, si l'enfant raconte un incident survenu au parc, vous pourriez commencer la question suivante par « Quand tu étais au parc... ».
- Prévenez toujours l'enfant avant de changer de sujet. Par exemple, « Maintenant, nous allons parler de... ».

Ordre des mots

Enfants d'âge préscolaire et enfants de 6 à 12 ans :

- Si vous dites une phrase à la voix passive, par exemple « Tu as dit que ta mère a été frappée par ton père », l'enfant pourrait voir dans sa tête sa mère en train de frapper son père et répondre « non ». Avec des enfants d'âge préscolaire, l'usage de la voix active (« Tu as dit que ton père a frappé ta mère ») permet d'éviter de telles erreurs d'interprétation. Il est important de répéter ce que l'enfant a dit.

(Graffam Walker, 1999; Crisci, communication personnelle, 3 mai 2011)



Interactions facilitantes

Les interactions facilitantes avec un enfant doivent seulement servir à mettre l'enfant à l'aise. Soyez honnête dans vos propos avec l'enfant et expliquez-lui comment les choses vont se dérouler. Le fait d'expliquer à l'enfant ce qui va se passer et ce que vous attendez de lui aura pour effet de le sécuriser.

À retenir :

- Sachez que les enfants ont une capacité de concentration limitée.
- Encouragez les enfants à vous poser des questions et à vous prévenir lorsqu'ils ne comprennent pas la question.
- Expliquez aux enfants qu'ils n'ont rien fait de mal, peu importe ce qu'ils vous racontent.

Une étude réalisée par Lamb et coll. (2008) sur un échantillon de 100 enfants révèle que les enfants sont plus enclins à en dire davantage durant une rencontre ou un entretien lorsqu'ils se sentent bien soutenus.

Exemples d'interactions facilitantes :

Utiliser le renforcement positif non suggestif

Tâchez notamment de réagir positivement au comportement de l'enfant sans faire de lien avec le contenu de l'entretien ou toute autre question de fond. Par exemple, il vaut mieux dire « Tu parles très clairement. Ça m'aide beaucoup. » que « Tu me donnes vraiment de bonnes informations. »

S'adresser à l'enfant d'une manière personnelle

Tâchez notamment d'appeler l'enfant par son nom. Par exemple, « Catherine, raconte-moi tout ce que tu sais sur cette histoire. »

Valider les émotions de l'enfant

Tâchez notamment de faire preuve d'empathie à l'égard des émotions positives ou négatives que l'enfant exprime durant l'entretien. Par exemple, « Je sais que c'est difficile ». Prenez soin de valider les émotions de l'enfant avec ses propres mots (par exemple, n'utilisez le mot « difficile » que si c'est ainsi que l'enfant décrit la situation).

Encouragez l'enfant

Tâchez notamment de donner des encouragements non suggestifs à l'enfant. Utilisez par exemple des interjections comme « hum », « aha » ou « oui » ou reprenez les derniers mots de l'enfant pour l'encourager à parler.

Exemples d'interactions non facilitantes :

Confrontations

Évitez notamment de vous fâcher contre l'enfant.

Mettre en doute l'information

Évitez notamment de mettre en doute les propos de l'enfant en citant ce que vous avez obtenu d'une autre source. Par exemple, « Pourtant, ton enseignante m'a dit que... ».

Promesses de résultats

Évitez notamment de faire des propositions conditionnelles comme quoi l'enfant doit absolument coopérer s'il veut que tout se passe bien. Par exemple, « La seule façon de te sentir mieux c'est de me raconter ce qui s'est passé. »

Menaces d'échec

Évitez notamment de faire des propositions conditionnelles comme quoi vous n'aboutirez à rien si l'enfant ne coopère pas. Par exemple, « Nous ne pourrions pas t'aider si tu ne veux rien nous dire. »

Jugements négatifs sur le comportement de l'enfant

Évitez notamment de réprimander l'enfant pour son comportement durant l'entretien. Par exemple, « Ça suffit, calme-toi! »

(Lamb, Hershkowitz, Orbach et Esplin, 2008)

Choses à éviter de préférence durant une rencontre ou un entretien avec une enfant :

- Modifier les propos de l'enfant en les reformulant à votre manière
- Utiliser des questions à choix forcé qui limiteraient les réponses que l'enfant pourrait donner
- Trop parler
- Interrompre l'enfant
- Rester impassible
- Changer rapidement de sujet (passer du coq à l'âne)
- Distractions (par ex., interphone, exercice d'incendie)
- Manquer d'objectivité/faire des réflexions gratuites
- Toucher physiquement l'enfant
- Dire à l'enfant de vous regarder quand vous lui parlez
- Salle remplie de jouets, de distractions et d'autres personnes



Parler à des enfants ayant des troubles de la communication ou des troubles cognitifs : considérations particulières

La recherche montre que les enfants en situation de handicap sont plus vulnérables aux abus sexuels (Centre national d'information sur la violence dans la famille, 2005). Ils ont des forces indiscutables et peuvent fournir des informations importantes sur ce qui leur est arrivé. Dans *Tell Me What Happened: Structured Investigative Interviews of Child Victims and Witnesses* (2008), Michael Lamb et ses collègues font les recommandations suivantes pour les entretiens avec des enfants en situation de handicap :

1. Allouez plus de temps pour la phase de rapprochement de la rencontre ou de l'entretien afin de mettre l'enfant à l'aise et de le sécuriser. Les enfants en situation de handicap sont souvent plus anxieux et déstabilisés avant et pendant un entretien.
2. Trouvez une personne de confiance qui pourra se joindre à vous durant la phase de rapprochement pour vous présenter à l'enfant.
3. Accompagnez l'enfant et laissez-lui suffisamment de temps pour répondre aux questions.
4. Posez toujours des questions brèves formulées avec des mots simples. Adaptez vos propos aux capacités d'attention et de compréhension limitées de l'enfant.
5. Adoptez un rythme lent tout au long de la rencontre ou de l'entretien.
6. S'il s'agit d'une entrevue judiciaire et que plusieurs abus ont été dévoilés, concentrez-vous sur un incident à la fois. Commencez par poser des questions ouvertes, puis des questions directes. Si nécessaire, posez des questions assorties de propositions. Passez ensuite à un autre incident. Si possible, divisez l'entretien en deux séances pour permettre une étude plus approfondie des allégations.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

LES FACTEURS QUI BROUILLENT LA MÉMOIRE D'UN ENFANT

Depuis quelques dizaines d'années, la recherche montre que les jeunes enfants peuvent fournir une quantité considérable de renseignements. Vous trouverez dans cette section de l'information qui vous aidera à comprendre que les enfants sont généralement suggestibles et que leur mémoire se brouille facilement. Vous y trouverez aussi des stratégies éprouvées qui vous aideront à préciser ou à valider les propos des enfants.

Quelques considérations importantes :

1. Les enfants donnent des réponses plus précises quand on leur pose des questions ouvertes, qui les amènent à raconter les faits librement, plutôt que des questions plus fermées, qui ne demandent qu'une réponse brève (Lamb, Hershkowitz, Orbach et Esplin, 2008). Les questions ouvertes comme « Raconte-moi tout ce que tu sais [à ce sujet] » aident les enfants de tout âge à fouiller dans leur mémoire et à fournir des renseignements plus fiables que les questions fermées et ciblées, qui font appel à la mémoire de reconnaissance. Lamb et ses collègues (2008) ont constaté que malgré l'état des connaissances actuelles sur l'efficacité des questions ouvertes auprès des enfants, ce sont encore les questions fermées et ciblées que l'on pose le plus souvent durant une rencontre ou un entretien. Pezdek et Blandon-Gitlin (2008) expliquent qu'après avoir donné aux enfants la possibilité de raconter librement leurs souvenirs, l'utilisation d'accessoires pour aider les enfants à se souvenir de détails importants qu'ils n'auraient pas encore signalés s'avère efficace. N'oubliez pas toutefois que chez les enfants d'âge préscolaire, l'utilisation d'accessoires comme des poupées dotées d'organes sexuels ou des dessins bidimensionnels du corps humain risque de fausser leur récit (Bottoms et coll., 2009).
2. La capacité d'un enfant à se remémorer et à partager des informations risque d'être grandement réduite si l'enfant est très anxieux ou en colère durant l'entretien. En favorisant une ambiance réconfortante et détendue durant la rencontre ou l'entretien, vous aiderez les enfants à se souvenir des faits avec exactitude (Bottoms et coll., 2009).
3. Lorsque l'on s'adresse à des enfants, un délai prolongé entre les événements et la rencontre ou l'entretien peut être néfaste. Pezdek et Blandon-Gitlin (2008) expliquent que la principale perte d'information se produit tout de suite après l'événement. Les souvenirs des enfants s'estompent plus rapidement que ceux des adultes, en particulier ceux des enfants d'âge préscolaire (Bottoms et coll., 2009). Selon Lamb et ses collègues (2008), plus il s'écoule de temps entre un événement et une rencontre ou un entretien, plus les enfants oublient d'information et plus ils sont suggestibles.
4. Les enfants sont plus enclins que les adultes à avoir de faux souvenirs d'événements plausibles. Toutefois, comme les abus sexuels ne sont généralement pas des événements plausibles pour les enfants et qu'ils en ont une connaissance limitée, le risque de faux souvenirs s'en trouve réduit (Pezdek et Hodge, 1999).
5. La répétition d'un fait ou d'un geste renforce le souvenir. Si un enfant subit des abus sexuels à répétition, sa mémoire résistera très bien à la suggestion (Pezdek et Roe, 1995).
6. Certaines caractéristiques d'un souvenir nous aident à déterminer si le souvenir est basé sur une expérience vécue ou s'il est influencé par une source externe ou par l'imagination. Les enfants prennent parfois des informations qu'ils entendent pour un souvenir d'une expérience réelle. En montrant aux enfants au début de la rencontre ou de l'entretien comment faire la distinction entre un souvenir d'une expérience réelle et une suggestion ou une source externe, vous pourrez améliorer la véracité de l'information qu'ils vous livreront (Bottoms et coll., 2009).

Aider les enfants à raviver leurs souvenirs

Il existe des moyens d'aider les enfants à se remémorer des souvenirs et à livrer de l'information. La mémoire repose en grande partie sur des associations et des « pistes » qui servent à rappeler les souvenirs des enfants. En activant différents types de mémoire, vous amènerez les enfants à livrer des éléments d'information qui, remis ensemble, formeront un tableau de ce qu'ils vivent.

Il est important de faire la distinction entre les types de mémoire suivants lorsque l'on fournit des pistes pour réveiller les souvenirs d'un enfant : la mémoire sensorielle, la mémoire émotionnelle, la mémoire procédurale et la mémoire épisodique.

Mémoire sensorielle : Fait appel à l'odorat, à l'ouïe ou au toucher (par ex. : se rappeler la sensation d'une main sur sa peau).

- *Suggestion :* Posez des questions pour activer la mémoire sensorielle afin d'aider l'enfant à raviver des souvenirs implicites (de l'information qu'il a emmagasinée, mais qu'il ne peut verbaliser facilement). Par exemple : « Qu'est-ce que tu as vu? », « Qu'est-ce que tu as entendu? », « Qu'est-ce que tu as ressenti? » ou « Qu'est-ce que ça sentait? ».

Mémoire émotionnelle : Fait appel à la façon dont une personne se sentait durant un événement ou dans une situation donnée. C'est le type de mémoire le plus puissant. Les sentiments à propos des personnes ou des situations font appel à la mémoire émotionnelle.

- *Suggestion :* Mettez les enfants sur des pistes durant l'entretien pour solliciter leur mémoire émotionnelle. Vous pouvez par exemple leur demander d'exprimer leurs sentiments par rapport à des personnes ou à des endroits, ce qui pourrait leur faire penser à des événements ou à des situations en particulier. N'oubliez pas que les jeunes enfants n'arrivent pas toujours à nommer leurs émotions. Vous aiderez les enfants à exprimer ce qu'ils ressentent en leur demandant de comparer leurs sentiments à ce qu'ils ont ressenti à d'autres moments de leur vie (D. Bowers, communication personnelle, 7 octobre 2011).

Mémoire procédurale : Fait appel à la mémoire musculaire ainsi qu'à la mémoire et aux fonctions corporelles. Par exemple, les gestes que l'on répète jour après jour (faire ses boucles de chaussure ou se brosser les dents) font appel à la mémoire procédurale.

- *Suggestion :* Mettez les enfants sur des pistes durant l'entretien pour solliciter leur mémoire procédurale. Vous pouvez par exemple leur faire penser à des gestes quotidiens (s'habiller ou attacher leurs chaussures) pour raviver des souvenirs qui leur font penser à des événements ou à des situations connexes.

Mémoire épisodique : Fait appel à un endroit, à une activité ou à une occasion spéciale. La mémoire épisodique des enfants est généralement assez exacte.

- *Suggestion :* Donnez aux enfants des pistes contextuelles durant l'entretien pour solliciter leur mémoire épisodique (musique, senteur, sensation tactile, perception auditive ou visuelle) et ainsi raviver des souvenirs qui leur font penser à des événements ou à des situations connexes.

(Jensen, 2008; Direction de l'immigration de la Finlande, 2002)

Un enfant qui se fait abuser à répétition enregistrera probablement les épisodes d'abus dans sa mémoire procédurale. Par exemple, un enfant abusé dans sa chambre par la même personne plusieurs fois par semaine pendant une longue période ne pourra vraisemblablement pas distinguer un incident d'un autre. On peut parfois solliciter la mémoire épisodique de l'enfant en lui demandant si l'abus s'est déjà produit autrement (à un autre endroit, à un autre moment de la journée, etc.). Un enfant aura plus de facilité à se rappeler des détails précis entourant un incident si ces détails sont enregistrés dans sa mémoire épisodique plutôt que dans sa mémoire procédurale.

L'IMPORTANCE DES QUESTIONS LIÉES À LA TECHNOLOGIE

La technologie prend beaucoup de place dans la vie de tous les jours, et les abuseurs d'enfants s'en servent de plus en plus. Certains s'en servent pour conditionner un enfant ou pour commettre une infraction. L'insertion de questions sur les appareils électroniques et l'équipement technologique est un bon moyen pour un intervenant en protection de l'enfance d'en arriver à mieux comprendre les faits.

Pour faciliter la discussion, demandez à l'enfant de décrire les appareils qu'il connaît et de dire qui s'en sert, à quelles fins et dans quelles situations (l'outil d'aide *Les appareils qui m'entourent* [page 68] peut s'avérer utile). Par exemple :

- Qu'est-ce qu'on utilise chez toi (ou dans ta famille) pour prendre des photos/vidéos (appareil photo, téléphone cellulaire, tablette, ordinateur portatif, etc.)?
- Qui est-ce qui prend des photos/vidéos dans ta famille?
- Quel genre de photos/vidéos prend-on chez toi?
- Dans quelles pièces prend-on des photos/vidéos chez toi? Est-ce que les photos se prennent dans la salle de séjour? La cuisine? La chambre à coucher? La salle de bains?

Si l'incident en cause implique une personne étrangère au foyer familial, reformulez la question en conséquence (par ex., Qui est-ce qui prend des photos/vidéos à ta garderie).

En ce qui a trait au rôle de la technologie dans le conditionnement, le fait d'exposer un enfant à des photos/vidéos inappropriées d'autres personnes (par ex., des photos/vidéos de l'adulte ou de la pornographie juvénile) peut servir à banaliser les comportements inappropriés. Vous pourriez demander :

- As-tu déjà vu sur des photos/vidéos de personnes qui n'étaient pas habillées?
- As-tu déjà vu des photos/vidéos que tu n'as pas aimées ou qui t'on rendu mal à l'aise?

Prendre des photos/vidéos inappropriées d'un enfant (par ex., des photos d'un enfant en maillot exécutant des figures de « gymnastique ») est une autre façon d'utiliser la technologie dans le processus de conditionnement. Ces photos/vidéos peuvent ou non avoir une connotation sexuelle. La prise de ces images vise à lever les inhibitions de l'enfant et à le rendre plus enclin à se prêter à des photos de plus en plus inappropriées. Voici quelques exemples de questions à poser pour en savoir davantage :

- Qui est-ce qui te prend en photo?
- Est-ce que ça t'est déjà arrivé de ne pas avoir envie de te faire prendre en photo? Y a-t-il des fois où tu n'aimes pas te faire prendre en photo?
- Est-ce que ça t'est déjà arrivé de te faire photographier dans des vêtements que tu n'as pas l'habitude de porter? (Mieux vaut réserver cette question à des enfants de 8 ans et plus.)
- T'es-tu déjà fait demander de garder le secret au sujet de certaines photos?
- Est-ce que quelqu'un t'a déjà pris en photo en te disant que ça doit rester secret?

Certains abuseurs photographient ou filment des enfants dans leurs activités quotidiennes dans le but de banaliser la chose aux yeux des enfants et de les rendre indifférents à la prise d'images.



Lorsqu'un abus pédosexuel est enregistré (et éventuellement envoyé sur Internet) sous forme de photos/vidéos, ces images illustrent une scène de crime et constituent une preuve d'abus. L'existence de photos/vidéos peut permettre de confirmer les allégations d'un enfant et d'éviter à celui-ci d'avoir à témoigner en cour. Ces mêmes images permettent aussi parfois d'identifier d'autres victimes, témoins et abuseurs (Cooper, Estes, Giardino, Kellogg et Vieth, 2005) dans l'optique d'une enquête judiciaire. Voici quelques exemples de questions à poser pour essayer de savoir si l'abus dévoilé par l'enfant a été enregistré :

- Décris-moi ce qu'il y avait dans la pièce quand c'est arrivé.
- Qu'est-ce que [nom de l'abuseur] disait pendant que ça se passait?
- Raconte-moi ce que [nom de l'abuseur] faisait avec ses mains pendant que ça se passait? Où étaient les mains de [nom de l'abuseur] pendant que ça se passait?
- Où est-ce que [nom de l'abuseur] regardait pendant que ça se passait? Qu'est-ce que [nom de l'abuseur] regardait pendant que ça se passait?
- Raconte-moi où se trouvait [nom de l'abuseur] dans la pièce pendant que ça se passait?

Sachez qu'un abus pédosexuel peut être enregistré à l'insu de l'enfant. Même si l'enfant ne sait pas si l'abus a été enregistré, il sera peut-être en mesure de fournir des informations qui vous donneront des pistes à suivre. Par exemple :

- Les propos de l'enfant révèlent la présence habituelle de matériel photo/vidéo sur les lieux.
- L'enfant raconte qu'on lui demandait de regarder dans une certaine direction, de porter certains vêtements, d'afficher certaines expressions faciales ou de poser d'une certaine façon pendant que l'abus se produisait.
- L'enfant raconte que l'abuseur regardait toujours dans une certaine direction pendant que l'abus se produisait.

Si l'enfant révèle des informations comme quoi l'abus a été enregistré, voici quelques questions que vous pourriez lui poser :

- Dis-moi ce que [nom de l'abuseur] a utilisé pour te photographier ou te filmer.
- Est-ce que [nom de l'abuseur] a utilisé d'autres appareils pour prendre des photos/vidéos?
- Où est-ce que [la caméra / le téléphone cellulaire / la tablette, etc.] se trouvait dans la pièce pendant que ça se passait?
- Où est-ce que [nom de l'abuseur] range [sa caméra / son téléphone cellulaire / sa tablette, etc.]
- As-tu déjà vu les photos/vidéos que [nom de l'abuseur] a prises? Te les a-t-il montrées?
- Où est-ce que tu as vu les photos/vidéos? Y avait-il quelqu'un d'autre avec toi quand tu les as vues?
- Sais-tu si quelqu'un d'autre a vu les photos/vidéos? Mieux vaut réserver cette question à des enfants de 8 ans et plus)

Note : Selon le Code criminel du Canada, il est illégal d'accéder à de la pornographie juvénile (images d'abus pédosexuels), d'en produire, d'en distribuer ou d'en posséder. Nous recommandons aux professionnels de s'adresser à une escouade policière spécialisée dans les cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet s'ils ont des raisons de croire qu'il existe des images des abus subis par un enfant.

6.

LE DÉVOILEMENT

Les dévoilements prennent diverses formes. Les abus pédosexuels sont parfois découverts par une personne qui tombe par hasard sur une scène d'abus pédosexuel ou sur des images, des vidéos ou descriptions d'abus pédosexuels. Il arrive aussi qu'un dévoilement soit intentionnel, par exemple dans le cas d'un enfant qui décide faire des révélations. Un dévoilement peut être spontané, mais il s'agit le plus souvent d'un processus qui commence par des indices et qui s'étale sur plusieurs jours, mois ou même années. Par exemple, un enfant pourrait laisser entendre qu'il lui est arrivé quelque chose sans toutefois préciser clairement qu'il a été victime d'abus sexuel. Il pourrait commencer par laisser échapper un premier indice pour voir si l'adulte le croira ou le jugera. Les indices des enfants ne sont pas toujours évidents, mais si l'adulte gère bien la situation (sans porter de jugement), il est plus probable que l'enfant continuera à dévoiler l'abus petit à petit.

Voici quelques exemples de ce que pourrait dire un enfant pour dévoiler un abus :

- « Qu'est-ce que tu penses de ____ ? »
- « ____ n'est pas gentil. »
- « ____ ne s'occupe plus de moi. »
- « ____ aime plus les garçons que les filles. »
- « Je n'aime plus aller chez ____ . »
- « Je n'aime plus ____ . »
- « Je n'aime pas ça quand ma maman s'en va; j'ai peur quand elle n'est pas là. »
- « Je me sens mal à l'aise avec ____ . »
- « Je m'hais. »
- « J'ai peur que tu sois fâché contre moi... »
- « ____ me fait vraiment rager. »
- « ____ m'a fait des choses... »
- « ____ me fait des choses que je n'aime pas. »
- « ____ joue à des jeux que je n'aime pas. »

Les révélations d'un enfant sont teintées d'hésitation, de confusion ou d'incertitude. Les professionnels doivent se garder de rejeter les éventuelles révélations d'un enfant simplement parce qu'elles semblent floues, incohérentes ou invraisemblables. Même si l'enfant ne dévoile pas d'abus ou semble hésitant ou incohérent durant un entretien, on ne peut pas conclure qu'il n'y a pas eu d'abus sexuel.

Il n'est pas inhabituel pour un enfant de se rétracter en tout ou en partie durant le processus. Cela serait associé au fait de « raconter » des événements pour lesquels l'enfant reconnaît ou sent qu'il pourrait y avoir des répercussions personnelles et émotionnelles pour lui-même et des personnes dont il dépend sur le plan affectif. Un enfant risque davantage de se rétracter s'il a l'impression que le professionnel ou ses proches ne le croient pas.

Mythes au sujet des dévoilements d'abus pédosexuels

- Un enfant victime d'abus sexuel ira aussitôt raconter ce qui s'est passé à un adulte de confiance et en fera un récit détaillé.
- Les enfants sont plus susceptibles de parler s'ils se font questionner par un parent ou un adulte en position d'autorité qui peut leur venir en aide.
- Un enfant dévoilera toujours tout d'un seul coup.

Réalités au sujet des dévoilements d'abus pédosexuels

- Les victimes d'abus sexuel tardent souvent à parler; la recherche indique que seulement 30 pour cent des victimes se manifestent durant leur enfance.
- Les enfants victimes évitent souvent de dévoiler les abus parce qu'ils craignent qu'on ne les croie pas ou que le dévoilement bouleversera leur famille.

(Hindman, 1999)

Pour plus détails sur les dévoilements d'abus pédosexuels, consultez : protegeonsnosenfants.tatieseconfie.ca.

POURQUOI UN ENFANT HÉSITERAIT À PARLER

Nombre de jeunes victimes sont écrasées de honte après un abus sexuel et ne veulent pas dévoiler ce qui est arrivé. Elles craignent les effets du dévoilement sur leur famille et le jugement que les autres porteront. Si l'abuseur a conditionné l'enfant en lui faisant consommer de l'alcool ou des drogues ou en lui faisant voir du matériel pornographique, l'enfant craindra sans doute d'avoir de nouveaux ennuis s'il révèle l'abus. Il peut d'ailleurs avoir une opinion ambivalente à l'égard de ce qu'il faut faire. Peut-être aime-t-il certains aspects de la relation avec l'abuseur, au point d'avoir développé une certaine dépendance, tout en souhaitant que cesse l'abus. Beaucoup d'enfants déplorent la fin de la relation avec l'abuseur quand ce dernier disparaît de leur vie. Les enfants vulnérables, ceux qui ont déjà eu affaire à des adultes qui ne les croyaient pas et ceux qui ont été victimes de violence verbale ou physique seront dépassés par l'idée de dévoiler l'abus sexuel, craignant d'être punis davantage.

Selon Lanning (2005), l'abus pédosexuel est le crime le moins souvent dénoncé à la police. Les enfants conditionnés, ajoute-t-il, se sentent généralement complices, voire coupables, et se blâment de la situation. Les jeunes victimes craignent souvent que les adultes ne les croient pas. Ceux qui ont été conditionnés sentiront éventuellement la nécessité de décrire les sévices d'une manière plus socialement acceptable, et parfois inexacte, pour se soulager de la culpabilité. Par exemple, l'enfant qui a été manipulé et convaincu de se livrer à des attouchements sexuels peut avoir aimé les occasions de passer du temps avec l'abuseur, au point de les rechercher, et sera donc tenté de dire au contraire qu'il ou elle n'a jamais voulu passer du temps ni même parler avec cette personne).

L'enfant conditionné, qui a volontairement passé du temps avec un abuseur craindra que les adultes découvrent certains des comportements qu'il a eus et qu'il sait être répréhensibles. S'il est tourmenté ou embarrassé à l'idée que sa famille découvre la situation, il hésitera à dévoiler l'abus ou modifiera les détails dont il a honte.

La théorie de l'attachement nous aide à comprendre pourquoi l'enfant peut vouloir maintenir sa relation avec l'abuseur plus qu'y mettre fin. Plus encore que l'abus, l'enfant craint d'être séparé d'avec la personne qui en a la garde principale et fera tout pour maintenir la relation. Il ira même jusqu'à mentir. L'abuseur qui comprend cette crainte peut l'exploiter et menacer l'enfant de séparation si ce dernier le dénonce.

(D. Bowers, communication personnelle, 7 octobre 2011)

Nombre d'enfants que l'on pense être victimes d'abus sexuels ne dévoilent pas ces derniers quand on les interviewe, même en présence de signes manifestes d'abus.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

Les chercheurs qui ont étudié le processus de dévoilement des abus pédosexuels concluent ce qui suit :

- La familiarité de l'enfant avec l'abuseur augmente la probabilité d'un dévoilement tardif (Lamb, Hershkowitz, Orbach et Esplin, 2008).
- L'analyse rétrospective des abus pédosexuels dévoilés à l'âge adulte tend à montrer que la peur d'être rejeté ou de ne pas être cru par sa famille compte pour beaucoup dans le choix de l'enfant de ne rien dévoiler (Lamb, Hershkowitz, Orbach et Esplin, 2008).
- Les réactions réelles ou prévues d'un parent influenceront vraisemblablement sur la volonté de l'enfant de dévoiler l'abus (Distel, 1999).
- L'analyse rétrospective des abus pédosexuels dévoilés à l'âge adulte montre que les menaces proférées par l'abuseur font augmenter la probabilité que l'enfant se taise (Lamb, Hershkowitz, Orbach et Esplin, 2008).
- Les enfants sont plus susceptibles de retarder le dévoilement des incidents multiples et des abus les plus graves, qui portent atteinte à leur intégrité physique, qu'un incident unique sans atteinte à leur intégrité physique (Lamb, Hershkowitz, Orbach et Esplin, 2008).

L'ABUS PÉDOSEXUEL COMMIS PAR DES MOYENS TECHNOLOGIQUES ET SON IMPACT SUR LE DÉVOILEMENT

L'enfant peut avoir plus de mal encore à dévoiler l'abus sexuel s'il sait que la scène a été photographiée ou filmée. Comme le souligne la section L'impact de l'abus pédosexuel commis par des moyens technologiques (page 13), les images d'abus pédosexuels ajoutent au traumatisme de la victime d'une infraction sexuelle avec contact. La crainte que les images soient exposées et de ne rien pouvoir y faire, en particulier si l'abuseur utilise Internet, ajoute aux nombreuses raisons qui empêchent un enfant de dévoiler l'abus. Sans compter la crainte que les images puissent faire croire qu'il était « consentant ».

Il ne faut pas oublier par contre que l'enfant ne sait pas nécessairement que l'abus a été photographié ou filmé : il peut ne pas avoir vu le matériel utilisé (parce que les appareils étaient cachés, par exemple) ou simplement ne pas en avoir eu connaissance).

Si l'enfant n'a pas dévoilé l'abus ni le fait d'avoir été filmé ou photographié, mais que vous savez que ce matériel existe, il faudra traiter cette information avec prudence. Il faudra déterminer, en concertation avec une équipe multidisciplinaire, quand et comment il y a lieu de faire savoir à l'enfant que ce matériel existe, et qui doit le lui dire. Il faudra tenir compte également de la situation particulière de l'enfant et de ses intérêts supérieurs.

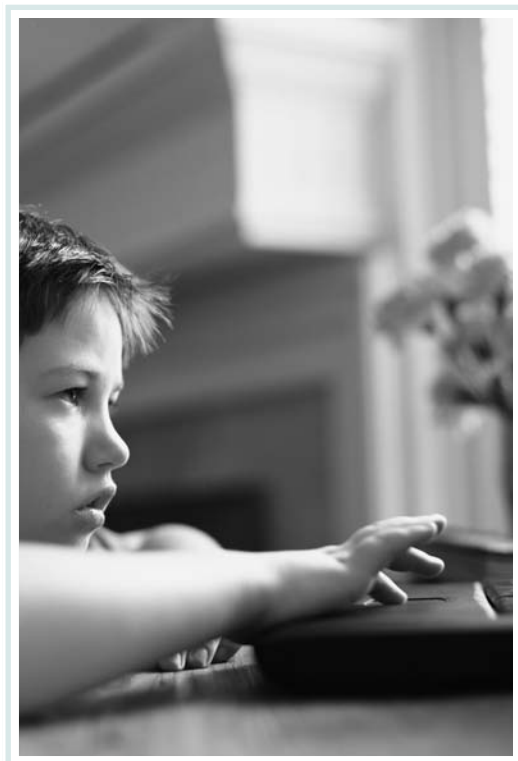


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.





Tate ne sait pas à qui demander.
Mets oui! Allons voir le lion Méde.
Il saura sûrement nous conseiller.

Méde le lion est un vieux sage plein d'histoires.
Il est toujours heureux de nous recevoir.

7.

MÉTHODES DE CONDUITE DE LA RENCONTRE OU DE L'ENTRETIEN

Le succès de la rencontre ou de l'entretien avec l'enfant dépend largement de la préparation et de la planification. Les intervenants en protection de l'enfance trouveront ici : 1) des indications sur la façon de ménager un environnement rassurant pour l'enfant; 2) des outils pour dresser un plan de rencontre ou d'entretien; et 3) des facteurs à considérer pour créer un rapprochement avec l'enfant. Le guide propose aussi des moyens d'amorcer la conversation avec l'enfant, des suggestions pour le cas où l'enfant ne participe pas à la conversation, et des moyens de mettre fin à la rencontre ou à l'entretien.

PRÉPARATION ET PLANIFICATION

Le temps consacré à préparer chaque rencontre ou entretien contribue à la qualité de la séance avec l'enfant. La préparation n'astreint pas l'intervenant à un plan rigoureux, mais lui procure une ligne de conduite structurée pour recueillir de l'information auprès de l'enfant. La nature de la préparation est fonction de celle de la rencontre ou de l'entretien, de l'information déjà connue et du temps dont vous disposez avant de parler avec l'enfant.

La préparation est le fondement d'une rencontre ou d'un entretien avec un enfant en contexte d'abus sexuel. Aucune compétence ne permet de s'en passer. Mieux vaut se préparer deux fois et n'interviewer qu'une fois.



Photo d'un mamequin. Pour illustrer le texte.

Se renseigner au préalable

Il importe de recueillir le plus d'information possible sur les circonstances qui ont donné lieu aux soupçons, avant de parler à l'enfant. Voici quelques exemples d'éléments à sonder avant l'entretien avec l'enfant. Ils ne sont ni exhaustifs ni normatifs.

1. Recueillir des renseignements généraux sur les allégations ou les soupçons

- Quelles sont ces allégations ou ces soupçons?
- À qui l'enfant s'est-il d'abord confié?
- À quel moment les soupçons se sont-ils fait jour?
- Dans quelles circonstances?
- A-t-on constaté des changements de comportement chez l'enfant? Ce renseignement peut être obtenu des adultes qui sont régulièrement en contact avec l'enfant (parents, enseignants, personnel de la garderie).

2. Recueillir des renseignements sur l'enfant et sa famille

- Comment s'appelle-t-il?
- Quel âge a-t-il?
- S'agit-il d'un petit garçon ou d'une petite fille?
- Qui a la garde principale de l'enfant? Y a-t-il des arrangements officiels à cet égard?
- Qui vit avec l'enfant?
- Quelle est la dynamique familiale?
- L'enfant a-t-il des troubles de développement? Quel est son état de santé?

3. S'informer des facteurs pouvant influencer sur la date, l'heure et l'endroit de la rencontre ou de l'entretien

- Au besoin, consulter la personne ayant la garde principale de l'enfant pour que l'entretien ou la rencontre n'interfère pas avec l'horaire quotidien de l'enfant (p. ex. : la sieste, l'heure des repas, des activités spéciales, etc.). Mieux vaut rencontrer un enfant d'âge préscolaire en matinée ou après la sieste de l'après-midi, le cas échéant.

4. Vérifier s'il faut prévoir des observateurs et, le cas échéant, quelle sera la façon de procéder

- Est-ce qu'un superviseur ou un collègue observera la rencontre ou l'entretien?
- L'entretien sera-t-il filmé ou enregistré? L'enregistrement vidéo peut être très utile, mais il faut respecter la politique de l'organisation à cet égard.

5. Noter les schèmes de comportement

- Lanning (2005) souligne qu'il importe particulièrement d'observer et de noter les comportements manifestés pendant le processus de dévoilement. Recueillir le plus d'information possible auprès des personnes qui interagissent avec l'enfant.
- Une rencontre ou un entretien avec la personne qui a exprimé ses inquiétudes à l'égard de l'enfant sera très précieuse. C'est l'occasion de déterminer ce qui a fait naître ses soupçons et ce que l'enfant a dit ou fait.



Exemples de questions à poser à cette personne :

- » L'enfant a-t-il dit des choses troublantes? A-t-il eu des comportements préoccupants?
- » Quand a-t-il dit ces choses ou manifesté ces comportements la dernière fois?
- » Si l'enfant a dévoilé un abus sexuel à cette personne, lui demander comment le sujet s'est présenté
- » Si cette personne a observé des comportements préoccupants, lui demander des précisions sur le contexte
- » Voir aussi si la personne avait déjà eu des soupçons ou éprouvé des craintes au sujet de cet enfant? Si oui, préciser ce qui a donné lieu à ces préoccupations?

Renseignements utiles à obtenir de la personne ayant la garde principale de l'enfant en vue de la rencontre ou de l'entretien avec ce dernier :

- » L'enfant emploie-t-il des surnoms pour parler des membres de la famille ou d'amis proches? Si oui, lesquels?
- » Quels mots l'enfant emploie-t-il pour nommer les parties intimes du corps?
- » Quels sont les champs d'intérêt ou les passe-temps de l'enfant? (Ces renseignements peuvent faciliter le rapprochement pendant la rencontre ou l'entretien.)

Il peut être difficile de corroborer les renseignements obtenus si les parents sont séparés, qu'il y a des problèmes de droits de garde et d'accès et que l'enfant n'a eu ses comportements préoccupants que devant l'un des deux (généralement la personne qui en a la garde principale). Un enfant d'âge préscolaire se confiera plus probablement à un parent. Le cas échéant, parlez avec ce parent et notez la nature et la fréquence des comportements préoccupants. Déterminez à quel moment les soupçons ont pris naissance et voyez si d'autres professionnels sont intervenus à ce sujet. La confirmation de ces informations peut aider à déterminer ce qui se passe réellement et à choisir la meilleure ligne de conduite pour l'enfant.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Ménager un milieu rassurant pour l'enfant

Durant une rencontre ou un entretien, il importe que l'enfant se sente à l'aise et en confiance au point de raconter à l'intervenant ce qui s'est passé. Au moment de préparer la salle, vous veillerez donc aux points suivants :

1. Présence d'une personne de confiance

Il est souvent recommandé de commencer l'entretien en l'absence d'une personne de confiance, car cela pourrait avoir un effet sur le volume d'information que l'enfant décide de partager. Voici quelques éléments à prendre en considération relativement à la présence d'une personne de confiance :

- » Ne faire appel à la personne de confiance que si l'enfant, après quelques vaines tentatives de conversation, en manifeste ou en exprime clairement le besoin.
- » La personne de confiance peut rester si l'enfant a besoin d'aide pour utiliser un dispositif d'aide à la communication.
- » Si l'enfant a besoin d'un interprète, ce N'EST PAS à la personne de confiance de jouer ce rôle. Faites plutôt appel à un interprète professionnel, membre d'une association crédible, qu'il s'agisse d'une langue parlée ou du langage gestuel.
- » La présence de la personne de confiance pendant la phase de rapprochement peut faciliter les présentations et mettre l'enfant à l'aise. Dès que commence la phase fondamentale de l'entretien, toutefois, la personne de confiance doit se retirer discrètement. Si elle le souhaite, il y a lieu de discuter avec elle auparavant de la façon de se retirer.

Si les circonstances exigent la présence d'une personne de confiance, choisissez-la soigneusement. Cette

Certains parents hésiteront à laisser leur enfant pendant l'entretien. Expliquez que les enfants taisent parfois une part d'information en présence des parents, surtout s'ils croient que ceux-ci risquent de se mettre en colère. Prenez quelques minutes pour parler aux parents afin d'atténuer leur anxiété à ce sujet.

personne doit être en mesure d'assurer un soutien affectif à l'enfant. Il faut penser aussi aux éventuelles poursuites judiciaires. Mieux vaut éviter par exemple de recourir à une personne qui risque d'être appelée à témoigner (p. ex. un parent) et à toute personne qui pourrait avoir des idées préconçues.

Si, une fois considérées les ramifications légales, il se trouve que la personne de confiance est un des parents, songez que l'enfant voudra naturellement le protéger. Si le parent n'est pas au courant de l'abus ou n'en connaît pas tous les détails et que l'enfant craint sa colère ou son trouble, il pourrait ne pas vouloir en parler. Songez aussi qu'il suffira parfois à l'enfant de savoir que la personne de confiance se trouve juste derrière la porte pour se sentir rassuré.



Si la personne de confiance assiste à tout l'entretien, tenir compte des facteurs suivants :

- » L'enfant ne devrait pas lui faire face (autrement dit, la personne de confiance doit se trouver derrière l'enfant). Mieux vaut en effet éviter que l'enfant voie ses réactions et éviter toute allégation d'une influence quelconque sur l'enfant. Si l'enfant veut s'asseoir sur les genoux de la personne de confiance, vous pouvez le permettre, à condition qu'il regarde dans la direction opposée.
- » La personne de confiance ne devrait pas parler, à moins qu'on lui adresse la parole.
- » La personne de confiance ne doit pas répondre à la place de l'enfant ni interpréter les réponses de l'enfant, à moins que l'intervieweur le lui demande.
- » Si l'enfant pose une question à la personne de confiance, cette dernière doit éviter les réponses qui pourraient paraître trompeuses ou tendancieuses.

2. La bougeotte

Les enfants ont de l'énergie, à des degrés divers, et les petits d'âge préscolaire en ont généralement beaucoup. Durant une rencontre ou un entretien, il faut donc s'attendre à ce que l'enfant sente le besoin de bouger (se dandiner, se bercer) et le laisser faire. Il est généralement peu avisé de lui demander « de s'asseoir et de rester tranquille ». Continuez de lui parler et de lui sourire. Appelez-le par son nom, ce qui l'aidera vraisemblablement à se concentrer, à vous regarder et à répondre aux questions). Chez un enfant nerveux, le mouvement est un outil d'autorégulation.

Le jeu et le mouvement aident les jeunes enfants à apprendre à traiter l'information. Ils semblent concentrés, puis s'éloignent et jouent, puis reviennent et se concentrent. C'est signe qu'ils sont en train de traiter l'information. Il faut donc les laisser marcher, dessiner, écrire, faire des constructions de blocs, etc., pour les aider à assimiler et à traiter l'information à mesure qu'ils retournent à leurs souvenirs traumatisants et redisent ce qui leur est arrivé (D. Bowers, 7 octobre 2011).

3. Les pauses pipi

Répondez aux besoins fondamentaux des enfants (faire des pauses pipi, boire); cela facilitera le déroulement et l'orientation de la rencontre ou de l'entretien.

4. Horaire de la rencontre ou de l'entretien

Mieux vaut interviewer les enfants le matin entre 9 h et 11 h 30. En début d'après-midi (entre 13 h et 15 h), ils ont sommeil et risquent d'être grincheux; en fin d'après-midi (entre 15 h et 18 h), ils peuvent être irritables et un peu amorphes. Si l'entretien doit avoir lieu en après midi, réduisez vos attentes et armez-vous de patience.

Il n'est généralement pas difficile d'attirer l'attention d'un enfant; il est plus difficile de la conserver. La plupart des enfants ont une capacité de concentration égale à leur âge plus deux minutes (mais ce n'est pas une mesure précise). Une fois refermée cette fenêtre optimale, faites une pause, changez d'activité ou proposez un peu de mouvement pour que l'enfant retrouve sa concentration.

DRESSER LE PLAN DE RENCONTRE OU D'ENTRETIEN

Le plan sert à : a) déterminer l'objet et les objectifs de la rencontre ou de l'entretien; b) déterminer les informations à vérifier; et c) formuler les questions. Pour aider l'enfant à verbaliser ce qu'il sait, il faut lui poser les bonnes questions, de la bonne manière (voir la section Communiquer efficacement avec les enfants, page 21). Le fait de déterminer et d'écrire les objectifs de l'entretien et les sujets à aborder aide les intervenants en leur procurant un outil visuel structuré.

Le plan de rencontre ou d'entretien n'est qu'un guide, qui évoluera parce que l'intervenant doit suivre la volonté de l'enfant. C'est en effet toujours ce dernier qui détermine de quelle manière les questions seront posées. L'intervenant doit formuler et adapter ses questions au fil de la conversation.

Éléments à considérer dans le choix des questions :

- Déterminez ce que vous devez savoir. Qu'est-ce qui se passe avec l'enfant? Lui est-il arrivé quelque chose? Le cas échéant, y a-t-il lieu de craindre pour sa sécurité? Y a-t-il eu un acte criminel? Faut-il demander une entrevue judiciaire?
- N'oubliez pas de prendre sérieusement en considération le temps qu'il faudra pour créer un rapprochement avec l'enfant (voir la section *Créer un rapprochement*, page 45) Pendant la phase de rapprochement, évaluez les capacités de l'enfant (voir la section *Pour amorcer l'entretien : analyse de la compétence de l'enfant*, page 46).
- Posez des questions ouvertes pour obtenir plus de détails du point de vue de l'enfant.
- Rappelez-vous qu'en règle générale, le nombre maximal de mots que peut contenir une question correspond à l'âge de l'enfant, plus un. Un enfant d'âge préscolaire, par exemple, peut comprendre des questions ouvertes comme : « Parle-moi de... »; « Dis-m'en plus. »; « Qui était là? »; « Qu'est-ce qui est arrivé ensuite? ».

Référez-vous au plan d'entretien en page 51. Pour obtenir un modèle de plan d'entretien, cliquez protegeonsnosenfants.tatiéseconfie.ca.

CRÉER UN RAPPROCHEMENT

Donner le ton

Les enfants lisent le langage corporel des adultes. Il importe donc de se détendre, de sourire et de leur parler d'une voix chaude et amicale. Un enfant croit que l'adulte qui ne sourit pas est fâché. Il risque alors de se taire ou de dire des choses pour plaire à son interlocuteur et obtenir son approbation. Portez attention aux inflexions de votre voix, que l'enfant perçoit aussi. Prenez garde aux gestes comme les clins d'œil, qui peuvent avoir un sens différent pour un enfant qui a été victime d'abus sexuels.

Surtout, préservez la dignité de l'enfant pendant toute la durée de la rencontre ou de l'entretien.

Une attitude chaleureuse, objective et ouverte facilitera le rapprochement et contribuera au succès de la rencontre ou de l'entretien. Il faut donc écarter les stéréotypes et les idées préconçues et paraître impartial. Accueillez



l'enfant en vous penchant au niveau de ses yeux (en particulier s'il est d'âge préscolaire) : il sera moins intimidé. Restez à la hauteur de son regard jusqu'à ce que vous ayez l'impression qu'il se sent à l'aise. Commencez par un échange de propos anodins, surtout si l'enfant est nerveux. Deux minutes de silence ou deux minutes à écouter un adulte parler (ce qui relève du monologue et non du dialogue) peuvent causer une anxiété énorme chez l'enfant, qui pourrait cesser de collaborer. Le but est de l'aider à rester calme.

À l'accueil, observer de manière générale le comportement et l'attitude de l'enfant. En cas de changement (si par exemple l'enfant répond sans hésitation ou presque aux questions sur l'école et fournit volontiers quelques détails, mais ne répond pas aux questions sur la maison ou se contente d'un mot et refuse d'élaborer), ce peut être le signe d'une direction ou d'un sujet à sonder plus profondément.

Gardez l'esprit ouvert et ne sautez pas aux conclusions si le comportement ou l'attitude de l'enfant change au regard d'un sujet en particulier. Essayez de creuser un peu plus pour voir si cela cache quelque chose de suspect.

Pendant la phase de rapprochement :

- Prêtez attention au comportement de l'enfant.
- Prêtez attention à l'attitude de l'enfant pendant qu'il répond aux questions.
- L'enfant essaie-t-il d'avoir le soutien des personnes qui s'occupent de lui (si elles sont présentes)?
- Comment l'enfant interagit-il avec ces personnes, avec ses parents et les substituts parentaux, le cas échéant? Comment réagit-il en leur présence?
- L'enfant semble-t-il confiant? Effrayé? Anxieux? Fuyant?

Utilisez l'information obtenue de la première personne qui a exprimé son inquiétude à propos de l'enfant pour faire le lien entre la conversation d'ordre général et la présentation à l'enfant du sujet que vous voulez aborder ou de la raison de la rencontre. Expliquez les motifs de la rencontre en précisant à l'enfant qu'il n'a rien fait de mal.

Exemples de la façon de se présenter et d'expliquer les motifs de la rencontre :

- « Sais-tu pourquoi je suis venu parler avec toi aujourd'hui? »
- « Est-ce que quelqu'un t'a dit pourquoi tu es ici aujourd'hui? »
- « J'écoute tous les jours des enfants qui me racontent ce qui leur arrive. Les enfants me disent toutes de sortes de choses qui leur arrivent : des bonnes choses et des mauvaises choses, des choses spéciales et des choses moches. »

Pour amorcer l'entretien : analyse de la compétence de l'enfant

Questions d'ordre général à poser aux enfants d'âge préscolaire

La plupart des enfants d'âge préscolaire peuvent répondre à la majorité des questions suivantes :

1. Quel âge as-tu?
2. Qui sont les membres de ta famille?
3. Qui habite avec toi?
4. Quel est ton jouet préféré?
5. Où dors-tu?
6. Chez qui? Qui dort chez toi?
7. Vas-tu à l'école/à la garderie?
8. Qui s'occupe de toi (à la maison, à l'école)?

Il est important de souligner que l'anxiété peut limiter la capacité d'un enfant à répondre à des questions.

Questions d'ordre général à poser aux enfants d'âge scolaire du début du primaire

La plupart des enfants de 6 à 8 ans peuvent répondre à la majorité des questions suivantes :

1. Quel âge as-tu?
2. Où habites-tu?
3. Habites-tu dans une maison, un appartement, etc.?
4. Qui habite avec toi en ce moment?
5. Comment s'appellent ces personnes?
6. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui habite là? Si oui, qui?
7. Où dors-tu? Vas-tu dormir chez d'autres personnes parfois?
8. Chez qui? Qui dort chez toi?
9. Qui te garde?
10. As-tu des animaux de compagnie? Comment s'appellent-ils?
11. Quelle est ta date d'anniversaire?
12. En quelle année es-tu à l'école?
13. Quel est le nom de ton école?
14. Aimes-tu regarder la télé?
15. Quelles émissions regardes-tu?
16. Quelles sont tes autres activités préférées?

Questions d'ordre général à poser aux enfants d'âge scolaire de la fin du primaire

La plupart des enfants de 9 à 12 ans peuvent répondre à la majorité des questions suivantes :

1. Quel âge as-tu?
2. Où habites-tu?
3. Habites-tu dans une maison, un appartement, etc.?
4. Qui habite avec toi en ce moment?
5. Comment s'appellent ces personnes?
6. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui habite là? Si oui, qui?
7. Où dors-tu? Vas-tu dormir chez d'autres personnes parfois?
8. Chez qui? Qui dort chez toi?
9. Qui te garde?
10. Où es-tu né? Quelle est ta date d'anniversaire?
11. Vas-tu à l'école?
12. Quel est le nom de ton école?
13. Comment te rends-tu à l'école tous les matins?
14. En quelle année es-tu à l'école?
15. Quelle est ta matière préférée?
16. Qu'est-ce que tu aimes de l'école.
17. Qu'est-ce que tu n'aimes pas de l'école.
18. Quelles sont tes autres activités préférées?

Autres questions à poser aux enfants en foyer d'accueil

- Parle-moi de l'endroit où tu habites en ce moment.
- Qu'est-ce que tu aimes ou n'aimes pas à cet endroit?
- Qui habite avec toi?
- Y a-t-il quelqu'un que tu aimes à cet endroit?
- Y a-t-il quelqu'un que tu n'aimes pas à cet endroit?

(Adapté de : Anne Graffam-Walker (2008). Engaging Toddlers (ages 1-3) and Preschoolers (ages 3-5) in the courtroom. Washington, DC : American Bar Association)



Conseils généraux pour créer un rapprochement avec des enfants

- Adoptez un langage corporel positif, maintenez un contact visuel et préconisez une attitude détendue, amicale et chaleureuse
- Mettez-vous physiquement au niveau de l'enfant pour interagir avec lui
- Parlez à l'enfant dès que vous le voyez pour l'aider à se calmer
- Appelez l'enfant par son nom
- Laissez l'enfant vous guider

Considérations particulières pour les enfants d'âge préscolaire

- Permettez aux enfants d'âge préscolaire de se déplacer dans la pièce. Si vous n'êtes pas à l'aise qu'il bouge, l'enfant s'en rendra probablement compte.
- Il est très important de varier les intonations quand on parle à des enfants d'âge préscolaire, car ces enfants ne réagissent pas bien à un ton monotone.
- Les enfants de trois ans et plus ont besoin de savoir pourquoi vous les rencontrez, sinon ils pourraient penser qu'ils ont fait quelque chose de mal et refuser de parler.

Amorcer la conversation

Laissez l'enfant parler de sujets qui ne sont pas liés aux allégations ou aux soupçons pour qu'il s'habitue à répondre comme il sera invité à le faire pendant la phase fondamentale de l'entretien. Cela permet aussi de voir de quelle façon l'enfant parle d'expériences non traumatisantes et d'évaluer sa capacité de puiser dans sa mémoire à court et à long terme.

La clé du rapprochement, c'est que l'enfant doit toujours être celui des deux qui parle le plus. Certaines formules stimulent la libre conversation; par exemple : « J'aimerais que tu penses à ce que tu as fait pendant la récréation. Dis-moi tout ce qui s'est passé. » Puis : « Dis-m'en plus sur... » Rappelez-vous que les questions qui commencent par « est-ce que » ne semblent pas aussi invitantes.

Invitez l'enfant à parler d'une activité importante pour lui (p. ex. : une fête d'anniversaire, une journée formidable à la plage, une activité favorite pendant les vacances d'été). L'activité choisie doit être réelle et non tirée d'une émission de télé, d'un film, d'un livre, etc. L'amorce doit inclure les questions ouvertes, qui font appel à la mémoire opérationnelle et aux stratégies de communication (voir la section Les facteurs qui brouillent la mémoire d'un enfant, page 31).

Exemples de questions :

- « J'aimerais que tu penses à ton anniversaire. Raconte-moi toute la journée. » (Ne pas oublier de baliser la question).
- « J'aimerais que tu penses aux camions. Dis-moi tout ce que tu sais sur les camions. »
- « Je veux que tu penses à cette journée spéciale que tu as eue. Raconte-moi toute la journée : le début, le milieu et la fin. »



L'enfant d'âge préscolaire ne peut pas faire la conversation (parler du temps, puis de sa journée d'école). Vos questions doivent donc être centrées sur un point précis (p. ex. : « parle-moi de ton anniversaire ») si vous voulez évaluer sa capacité de répondre.

La façon dont l'enfant est invité à parler au cours de la rencontre ou de l'entretien influe sur l'information qu'il choisit de donner. Si le contexte est amical et que l'enfant est clairement et fermement invité, par des questions ouvertes, à décrire ses expériences, il fournira une information détaillée et riche en éléments essentiels. Si au contraire l'intervieweur est intimidant et pose des questions inappropriées, il se peut fort que l'enfant refuse de répondre ou fournisse de fausses informations.

Que faire si l'enfant ne veut pas parler à l'intervenant en protection de l'enfance?

Si l'enfant ne parle pas, il faut faire preuve de patience et continuer d'essayer de faciliter le rapprochement. S'il persiste dans son refus, mettez fin à la rencontre ou à l'entretien de ce jour. Surtout, ne montrez pas de frustration et évitez de lui dire que la rencontre prend fin par sa faute. Gardez un ton calme et réconfortant. Si l'occasion se présente à nouveau de lui parler, faites-le de manière chaleureuse et ouverte. Vous pouvez d'ailleurs lui dire que vous pourrez lui parler un autre jour. Mettez fin à la conversation en le remerciant de son temps. Avant la fin de la rencontre ou de l'entretien, vous pouvez aussi lui rappeler quelques mesures de sécurité essentielles (p. ex. la manière de reconnaître les adultes de confiance).

Il faudra peut-être plus d'une rencontre ou d'un entretien pour créer un rapprochement. Vous ne pouvez pas imposer ce lien à l'enfant. Mieux vaut abréger les interactions négatives ou stériles, qui risquent d'être perçues comme une mauvaise expérience ou de susciter une association négative. Reportez la visite en espérant un jour meilleur. Vous saurez qu'il y a rapprochement si l'enfant pose des questions, vous apporte des jouets, etc.

Si l'enfant refuse de parler, mettez fin à la rencontre sur une note positive. Ces quelques formules montreront à l'enfant que vous êtes là pour l'aider : « Tu as de très bonnes manières. »; « J'ai été heureux de faire ta connaissance. Tu veux bien que je revienne? »; « Tu n'as rien fait de mal. »; « As-tu des questions à me poser? »

PHASE FONDAMENTALE DE LA RENCONTRE OU DE L'ENTRETIEN : LE VIF DU SUJET

À ce point de la rencontre ou de l'entretien, l'intervenant en protection de l'enfance commence la transition vers le vif du sujet. Voici quelques formules pour faire le lien entre l'amorce et le motif de la rencontre :

- « Tu m'as parlé de _____. Maintenant je vais te poser quelques questions sur _____. »
- « Répète-moi comment ta maman et ton papa t'ont dit pourquoi je suis ici. »
- « Dis-moi tout. » « Dis-moi pourquoi je suis ici aujourd'hui. »

Selon la nature des soupçons, vous voudrez peut-être commencer par les gens qui composent l'entourage de l'enfant (voir l'outil d'aide Les personnes qui m'entourent, page 68) pour mieux comprendre comment l'enfant voit qui sont les bons (les personnes de confiance) et qui sont les moins bons (les personnes dont il doit se méfier) parmi son entourage. Répétez continuellement ce que dit l'enfant, en reprenant ses mots, pour vous assurer de l'avoir entendu correctement. Inspirez-vous de ses mots pour formuler vos questions.

Une fois entré dans le vif du sujet, commencez à nouveau par des questions ouvertes, comme : « Raconte-moi tout ce qui s'est passé pendant la récréation, hier. »; « Raconte-moi tout de cette journée, la journée où tu as baissé tes pantalons, à l'école. »; « Dis-m'en plus. »; « Et après? ». À un moment, vous devrez poser des questions plus précises, sans toutefois orienter l'enfant vers une réponse. Par exemple : « Qui était là? », « Qu'est-ce qui s'est passé? », « Où étais-tu? », « Comment sais-tu que c'est arrivé? » ou « Qu'est-ce que tu as pu voir, vraiment, de tes yeux? ». **Faites suivre cette ou ces questions précises d'une autre question ouverte, comme : « Dis-m'en plus à ce sujet. »**

Si la sécurité de l'enfant est menacée et que les questions précises ne réussissent pas à le faire parler, il faudra peut-être poser quelques questions directes et fermées. Certes, il vaut mieux éviter les questions suggestives, mais elles sont parfois nécessaires. N'y recourez donc que s'il le faut absolument. Faites toujours suivre une question directe ou fermée d'une question ouverte.

Si l'enfant dévoile un abus et que des poursuites pénales ou autres sont intentées contre l'abuseur présumé, l'entretien doit être vu comme un recueil d'énoncés cohérents, obtenus au terme d'un processus structuré et équilibré. Il sera utile à la cour de savoir que l'intervenant en protection de l'enfance qui s'est entretenu avec l'enfant a suivi une démarche systématique et n'a pas utilisé arbitrairement des questions orientées ou suggestives.

Recueillez le plus d'information possible et essayez d'en dégager le sens après la rencontre ou l'entretien. Gardez pour plus tard la recherche de la logique et de la suite des événements. Les enfants d'âge préscolaire et certains enfants d'âge scolaire sont incapables de préciser l'ordre dans lequel des événements se sont produits. Ils vous diront tout au plus ce qu'ils savent.

Durant la rencontre ou l'entretien, vous pouvez utiliser le livre d'histoire *Les bons et les mauvais secrets de Tatie la tortue* et la marionnette de Tatie pour :

- favoriser le rapprochement avec l'enfant;
- présenter le sujet dont vous voulez parler;
- inciter à parler un enfant qui refuse de s'ouvrir à un professionnel.



Livre d'histoire



Marionnette

PLAN DE L'ENTRETIEN

Dans la mesure du possible, dressez le plan de l'entretien à partir des informations recueillies durant la phase de préparation et de planification. Le plan doit être établi avant le début de l'entretien. Servez-vous des informations dont vous disposez pour formuler des questions supplémentaires à mesure que l'entretien avance. Tâchez d'adapter le déroulement de l'entretien en fonction de ce que vous apprenez et de vous laisser guider par l'enfant.

À considérer :

- Présentation
- Évaluez les capacités
- Questions préliminaires
« Dis-moi tout ce que tu sais sur... » (les camions, ta fête d'anniversaire, etc.)
- Présenter la marionnette de Tatie et le livre d'histoire
- Outil d'aide Les personnes et les animaux qui vivent avec moi



Planifiez la phase de rapprochement (p. 45)



Planifiez la transition vers la phase fondamentale de l'entretien (p. 49)



Préparez des questions sur les sujets à aborder : rappel libre (p. 46)

Transition :

- Exemple : « Nous avons parlé de... Maintenant je vais te poser quelques questions sur _____. »



À considérer :

- Outil d'aide Les personnes qui m'entourent
- Sujet à aborder –
« Dis-moi tout ce que tu sais sur... »
(les inquiétudes de ton enseignant, etc.)



La préparation est le fondement de l'investigation. Aucune compétence ne permet de s'en passer. Mieux vaut se préparer deux fois et n'interviewer qu'une fois.



Sujet à aborder



Détails

Sujet à aborder



Détails



Sujet à aborder



Détails

Dessin libre (p. 59)



Terminer la rencontre ou l'entretien (p. 69)



Questions
ouvertes



Questions
précises



À considérer :

- Récapituler
- Demander des précisions
- Questions de l'enfant
- Remercier l'enfant
- Mesures de sécurité



8.

OUTILS D'AIDE POUR LES RENCONTRES ET LES ENTRETIENS

Les intervenants en protection de l'enfance peuvent utiliser les outils d'aide suivants durant une rencontre ou un entretien avec des enfants, pour faciliter le rapprochement ou pendant l'entretien comme tel. **Ces outils d'aide peuvent servir à obtenir des détails des enfants, mais ils ne conviendront pas nécessairement à toutes les situations.** Les intervenants en protection de l'enfance ne doivent donc recourir à ces outils d'aide qu'aux étapes appropriées du processus, conformément aux protocoles d'entretien utilisés et aux exigences législatives de leur province ou territoire. Bien souvent, les intervenants se servent des outils d'aide pour les rencontres et les entretiens après avoir posé les questions préliminaires et les questions de rappel libre.

La manière et le moment d'utiliser des outils d'aide pour les entretiens devraient faire l'objet d'une analyse et d'une discussion de fond au sein de votre organisme.

Dessins d'enfants en pain d'épice et d'enfants nus

Les enfants peuvent nommer les parties du corps sur les dessins d'enfants en pain d'épice ou d'enfants nus (p. 55). En procédant ainsi, l'intervenant en protection de l'enfance connaîtra les mots que l'enfant utilise pour nommer les parties du corps. Si vous utilisez cet outil pour identifier les parties du corps, commencez par le haut ou le bas de la feuille et demandez à l'enfant de nommer toutes les parties du corps (sans oublier les parties intimes; vous pouvez aussi demander à l'enfant de les nommer à la fin). Vous pouvez aussi utiliser (ou réutiliser) ces outils d'aide plus tard durant l'entretien s'il vous manque des détails. Les dessins d'enfants nus sont particulièrement utiles pour aider les jeunes enfants à rappeler certains détails à leur mémoire.

Vous pouvez aussi poser des questions à l'enfant pour lui faire nommer les parties du corps, par exemple : « Sur quelle partie du corps est-ce que les gens portent un chapeau? », « Quelles autres parties du corps se trouvent sur la tête ou dans le visage? », « Quelle partie de ton corps utilises-tu pour parler? », « Quelles parties du corps sont couvertes par un chandail ou une chemise? », « Quelles parties du corps utilises-tu pour dessiner, colorier ou écrire? », « Quelles parties du corps sont couvertes par un pantalon ou des culottes courtes? », « Quelles parties du corps sont couvertes par un sous-vêtement ou un maillot de bain? », « Quelles parties du corps sont couvertes par des chaussettes? ».

Feuille de dessin libre

L'exercice de dessin libre (p. 59) est particulièrement efficace pour l'autostimulation de la mémoire. Une étude (Lamb, Hershkowitz, Orbach et Esplin, 2008) a été réalisée auprès de 87 enfants israéliens (de 4 à 11 ans) présumés victimes d'un incident isolé d'abus sexuel par une personne qui n'était pas membre de leur famille. Les participants ont été divisés en deux groupes, d'un l'un ferait l'exercice de dessin libre et l'autre pas. Après avoir

posé les questions ouvertes prévues au protocole du NICHHD (mentionné ci-dessus), les chercheurs ont donné aux enfants du groupe de dessin une feuille blanche, un crayon et une gomme à effacer et leur ont donné la consigne suivante :

« Tu m’as bien raconté ce qui t’est arrivé. Avant de continuer, j’aimerais maintenant que tu me dessines ce qui t’est arrivé. »

Pendant les 7 à 10 minutes qui ont suivi, l’interviewer a répété ce que les enfants lui avaient dit et noté les indices de récupération laissés par les enfants pendant qu’ils dessinaient. Quand les enfants ont eu fini de dessiner, l’interviewer leur a demandé de décrire à nouveau l’événement :

« Tu m’as raconté tout à l’heure ce qui t’était arrivé et maintenant tu m’as fait un dessin. Garde le dessin devant toi. Maintenant, raconte-moi tout ce qui est arrivé, du début jusqu’à la fin, en essayant de ne rien oublier. Tu peux regarder ton dessin si ça peut t’aider. »

Après ce dernier récit des enfants, l’interviewer a continué à leur poser des questions en revenant seulement sur les détails soulevés par les enfants durant ce récit, et non sur les détails ressortis dans les dessins. L’étude a clairement montré que l’exercice de dessin libre suivi de questions ouvertes a amené les enfants à livrer plus de détails sur leur expérience. L’exercice de dessin s’est aussi révélé efficace auprès des jeunes enfants.

Échelle de 0 à 10 – de Je déteste à J’adore

L’*Échelle de 0 à 10 – de Je déteste à J’adore* (p. 60) sert à mesurer l’intensité des émotions d’un enfant à l’égard de certaines activités. L’intervenant en protection de l’enfance pourrait le trouver utile pour cibler des éléments qui mériteraient d’être approfondis ultérieurement. Demandez à l’enfant s’il aime ou n’aime pas quelque chose ou quelqu’un et demandez-lui d’encrer sur l’échelle le chiffre correspondant à l’intensité de ses émotions.

Affiche des émotions

Certains enfants ont du mal à reconnaître et à nommer leurs émotions. Utilisez l’*Affiche des émotions* (p. 61–64) pour aider l’enfant à nommer ce qu’il ressent.

Les personnes qui m’entourent

L’outil d’aide *Les personnes qui m’entourent* (p. 65) permet à l’interviewer de connaître les personnes avec lesquelles l’enfant se sent ou ne se sent pas en sécurité. À mesure que l’enfant identifie ces personnes, écrivez leur nom sur la ligne en dessous du cercle. Demandez à l’enfant de dessiner un visage souriant dans le cercle s’il se sent en sécurité avec cette personne, et un visage triste s’il ne se sent pas en sécurité.

Les personnes et les animaux qui vivent avec moi

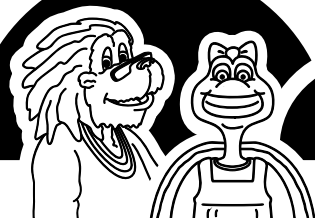
L’outil d’aide *Les personnes et les animaux qui vivent avec moi* (p. 66) permet à l’interviewer de connaître les personnes avec lesquelles l’enfant habite et celles qui s’occupent de lui, ainsi que l’atmosphère qui règne à la maison. Demandez à l’enfant de dessiner les personnes qui habitent avec lui, puis les animaux. Demandez-lui ensuite qui s’occupe le plus souvent de lui. Cet outil peut aussi vous aider à identifier les personnes qui vont chez l’enfant ou qui dorment chez lui, ainsi que les personnes qui habitent aux endroits où l’enfant couche.

Je me sens en sécurité quand je vais chez., mais pas quand je vais chez....

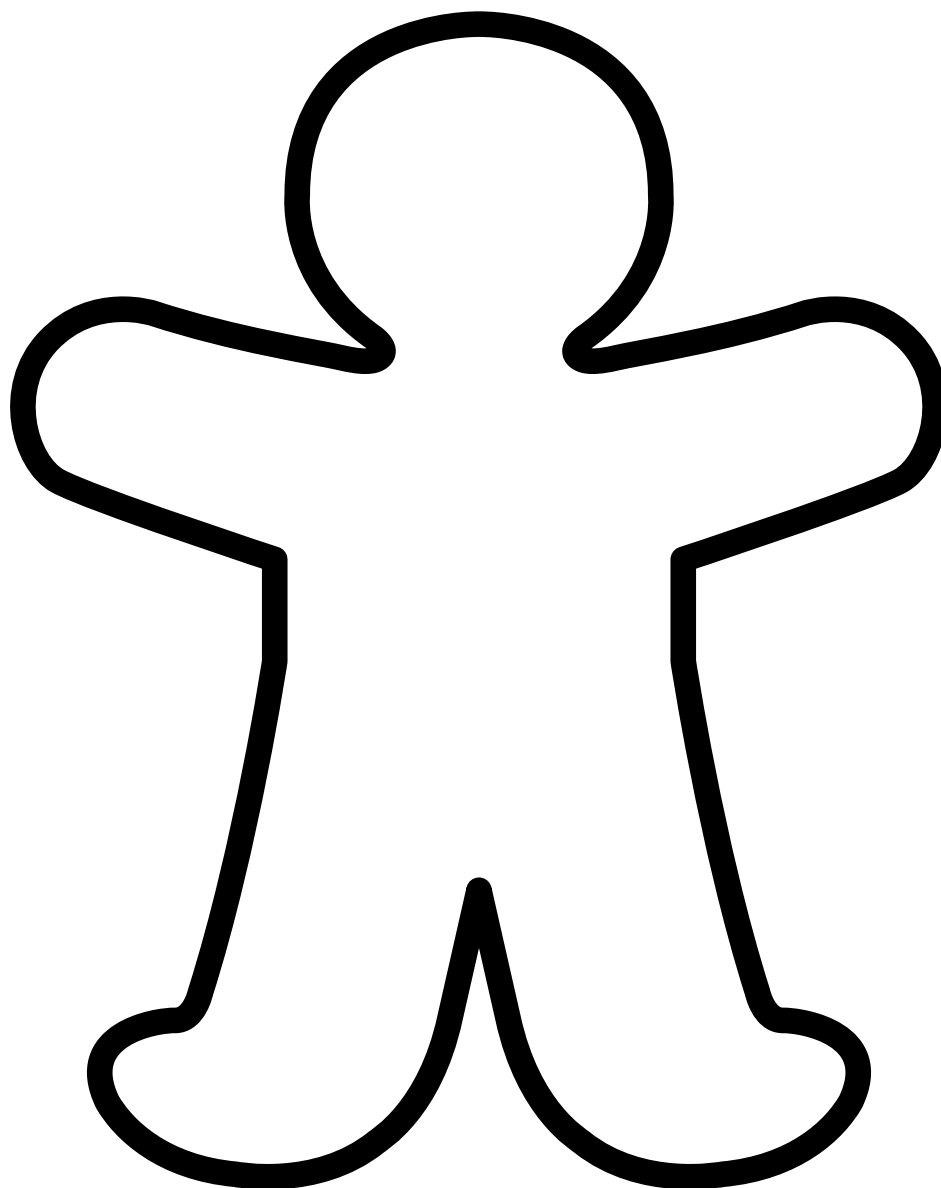
L’outil d’aide *Je me sens en sécurité quand je vais chez., mais pas quand je vais chez...* (p. 67) aide l’enfant à nommer les endroits qu’il fréquente où il se sent en sécurité et ceux où il ne se sent pas en sécurité. Demandez à l’enfant de dessiner l’endroit où il se sent le plus en sécurité, puis un endroit où il ne se sent pas en sécurité.

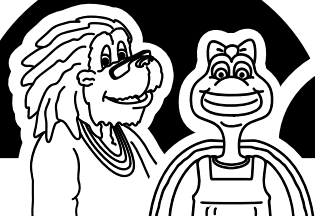
Les appareils qui m’entourent

L’outil d’aide *Les appareils qui m’entourent* (p. 68) facilite l’identification des appareils que l’enfant connaît bien. Demandez aussi à l’enfant de préciser quels membres de sa famille utilisent ces appareils, à quoi ils servent et dans quelles occasions on les utilise.

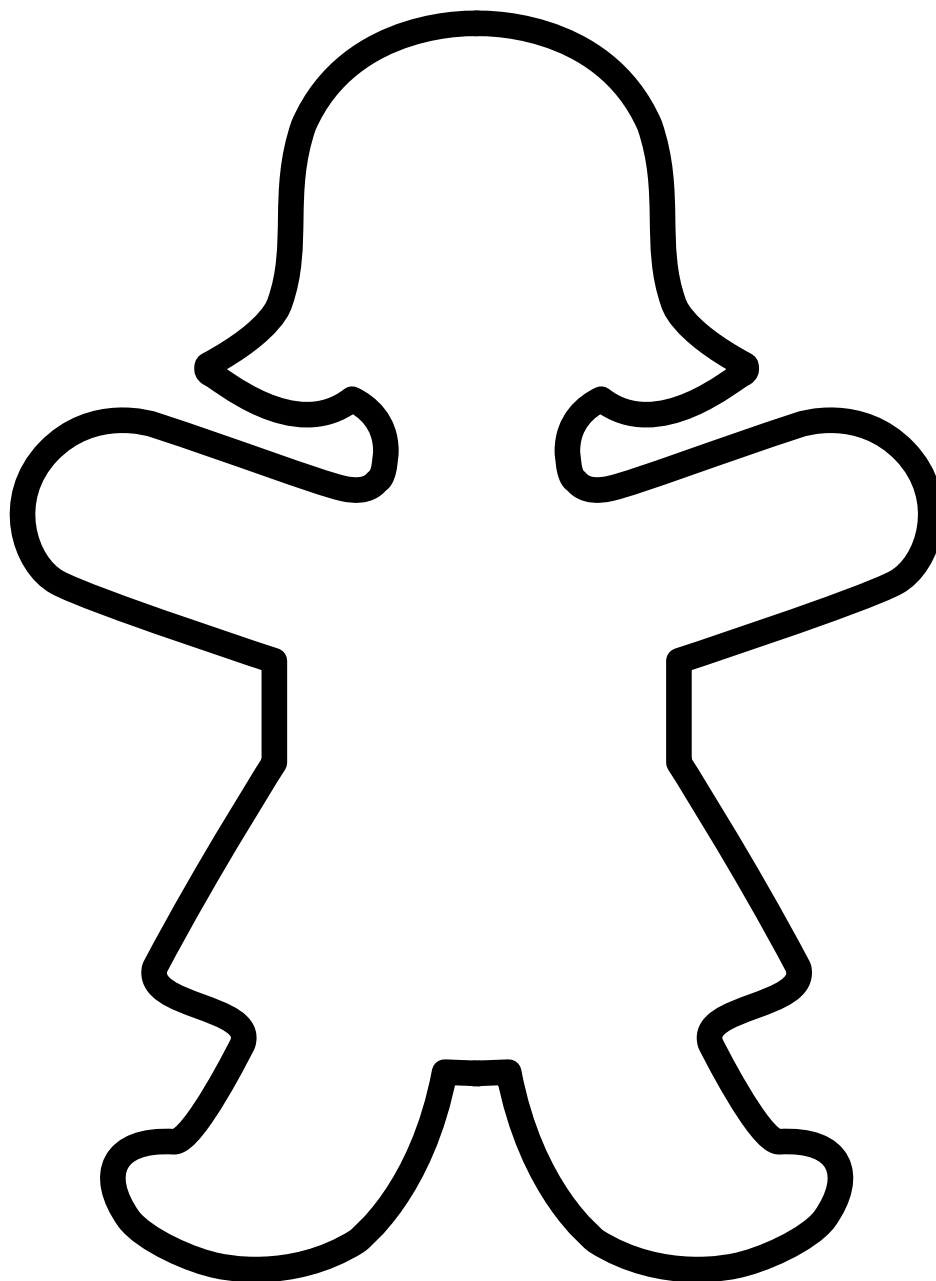


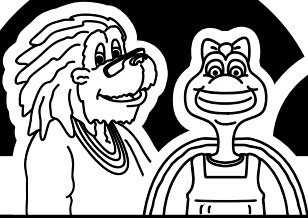
GARÇON — Pain d'épice



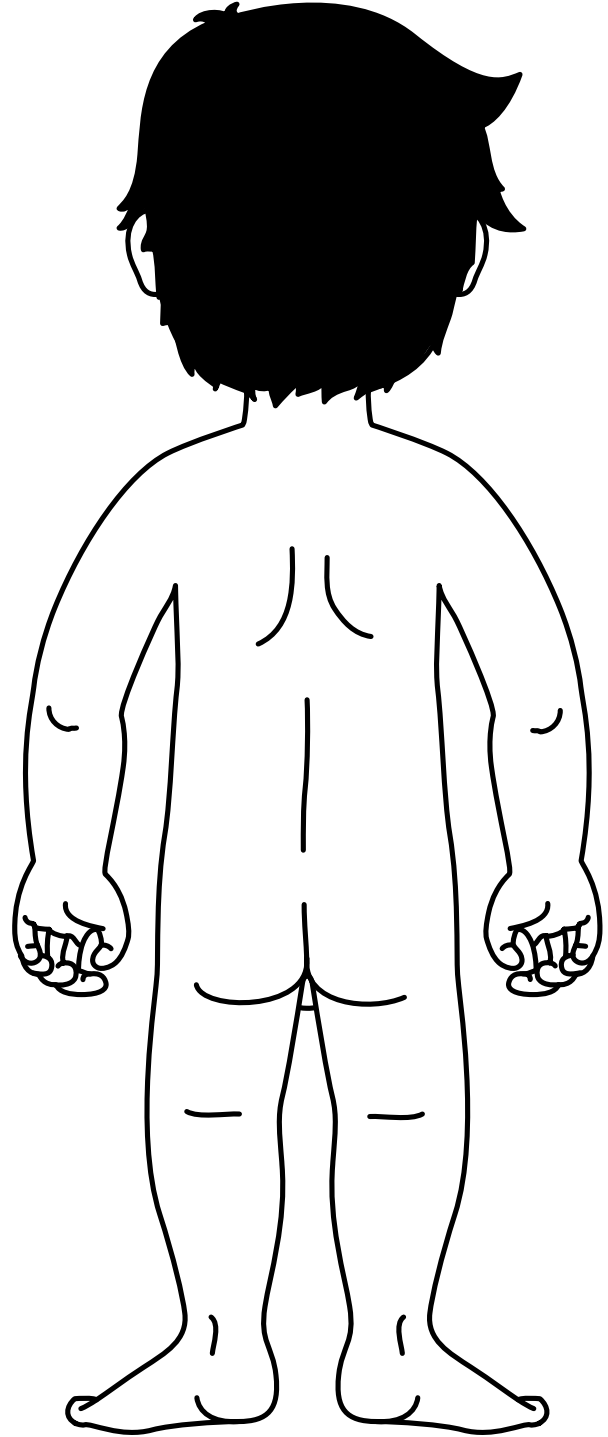
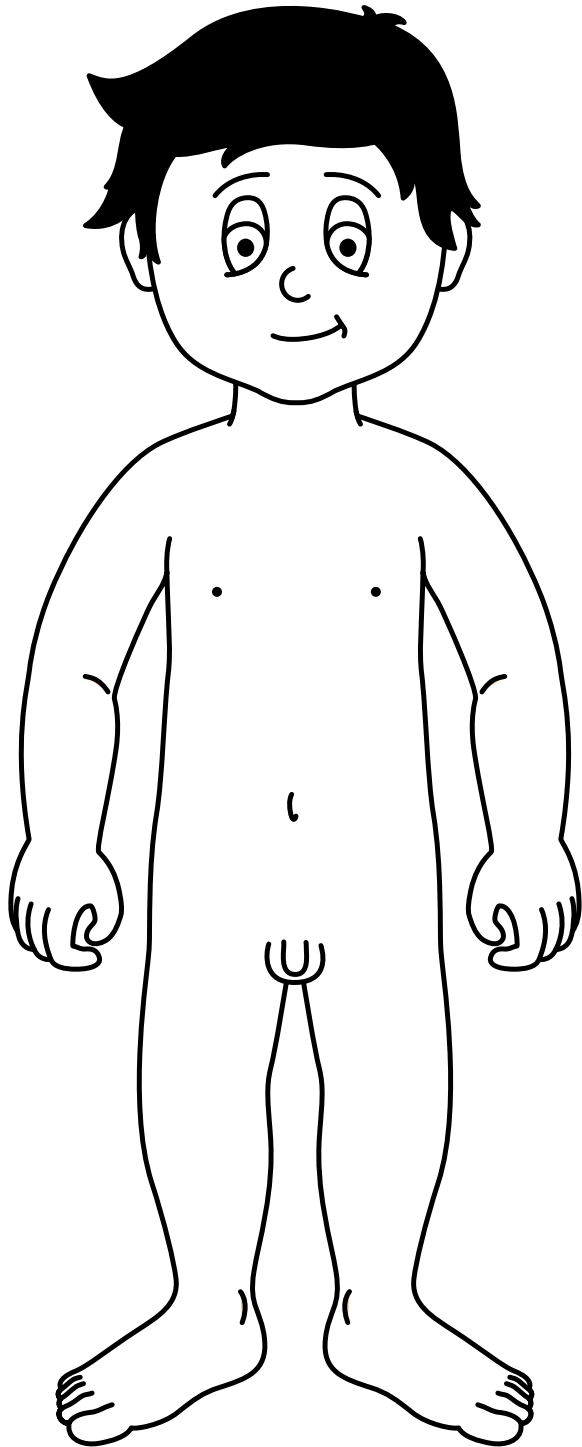


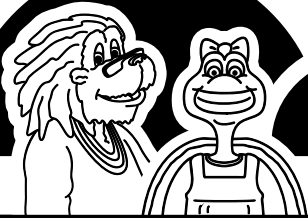
FILLE — Pain d'épice



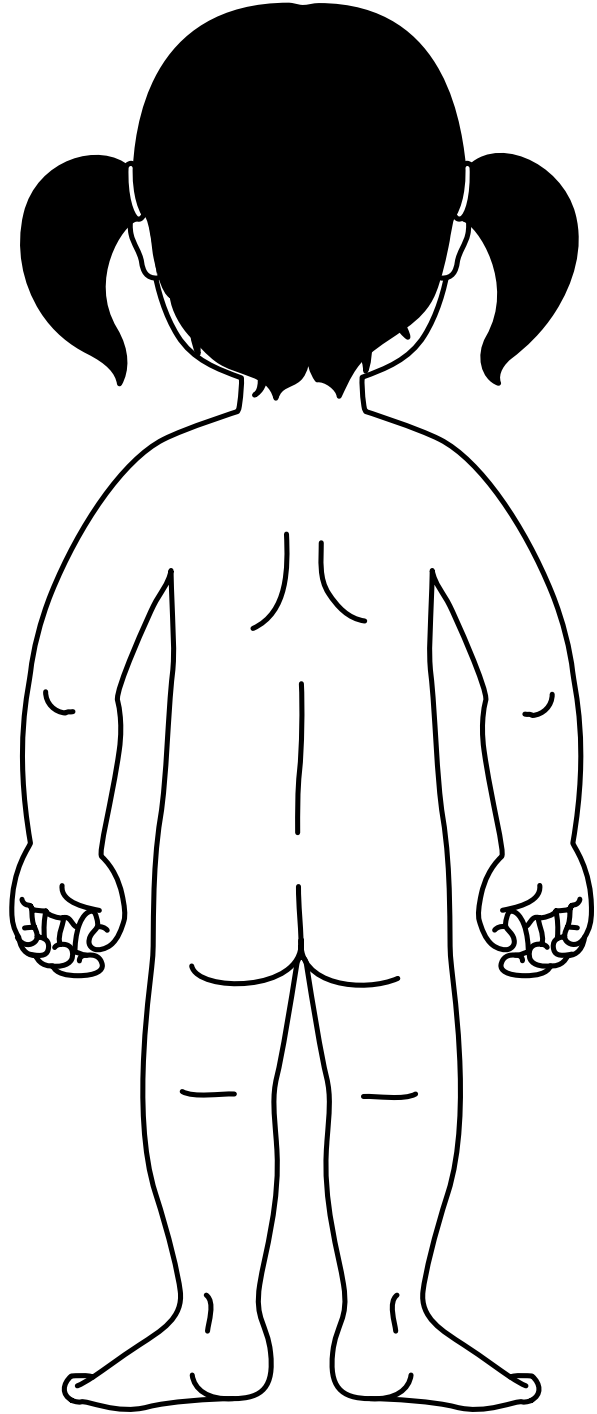
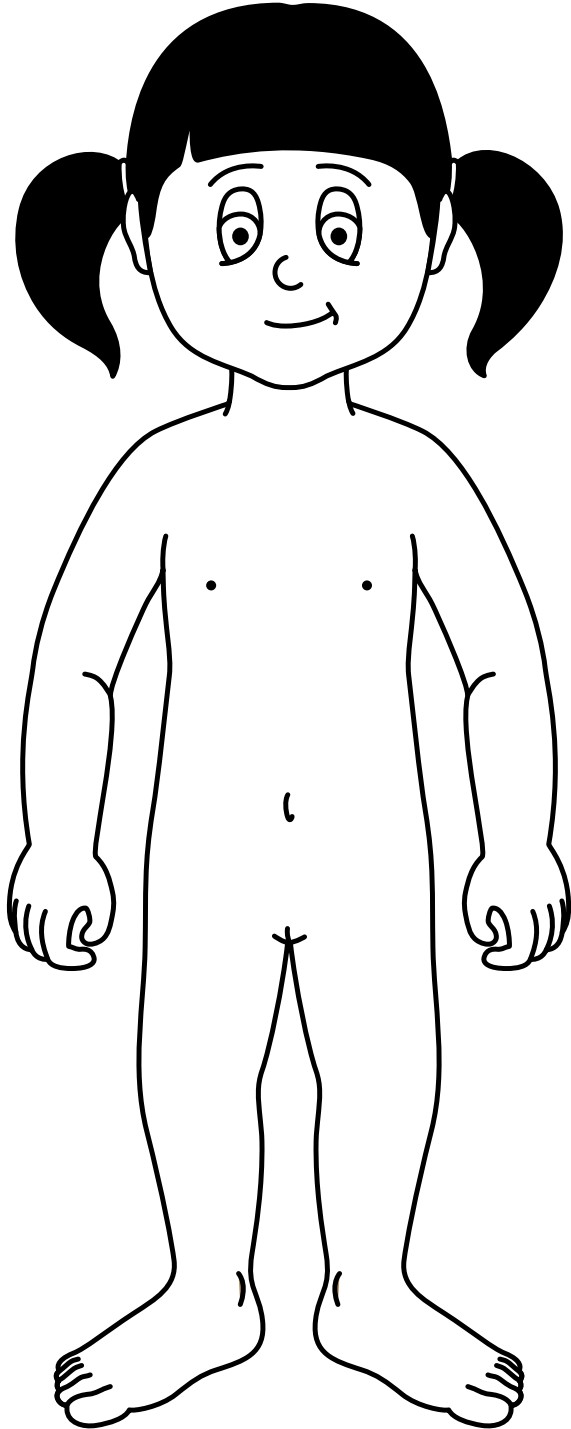


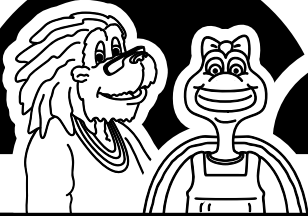
GARÇON — Nu



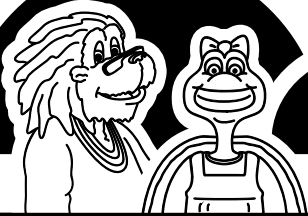


FILLE — Nue

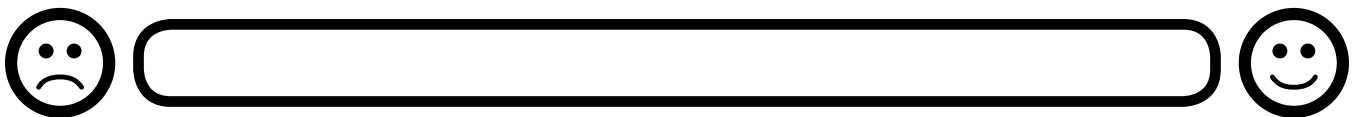
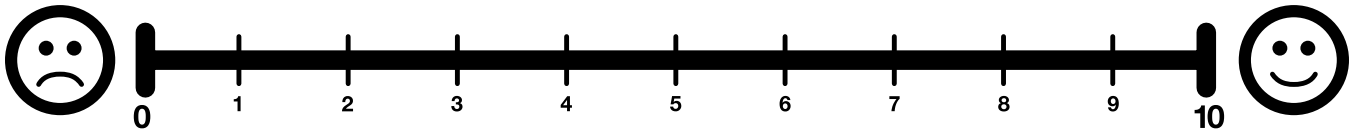


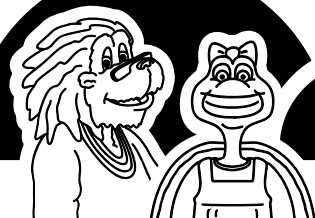


Feuille de dessin libre

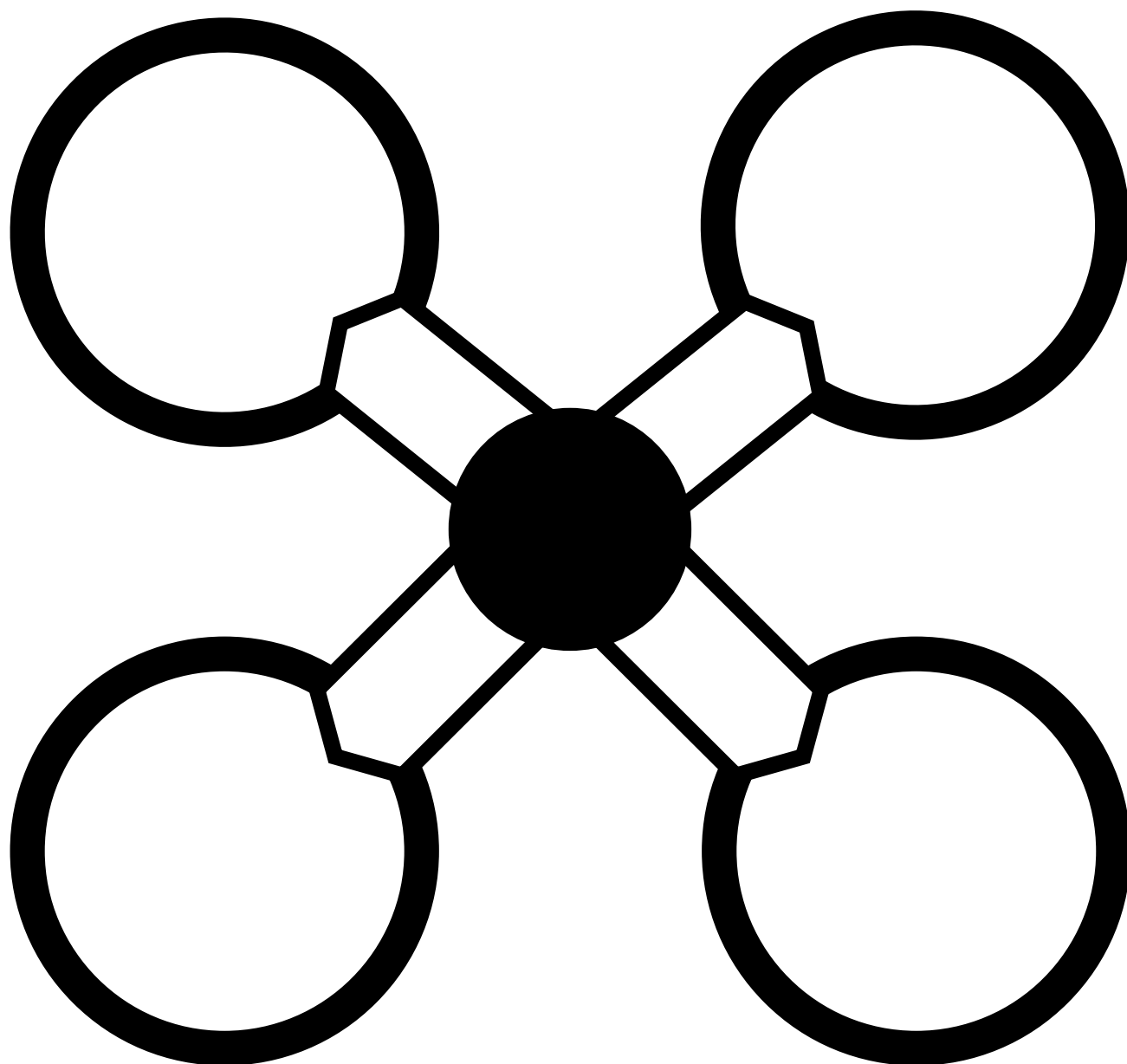


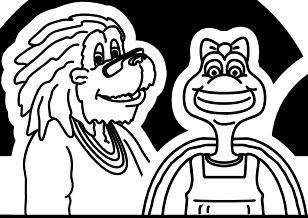
Échelle de 0 à 10 — de Je déteste à J'adore





Affiche des émotions — Jeune enfant





Affiche des émotions — Jeune enfant



JOYEUX



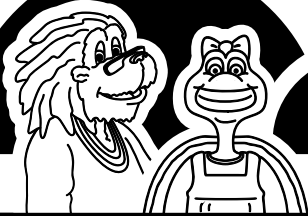
EFFRAYÉ



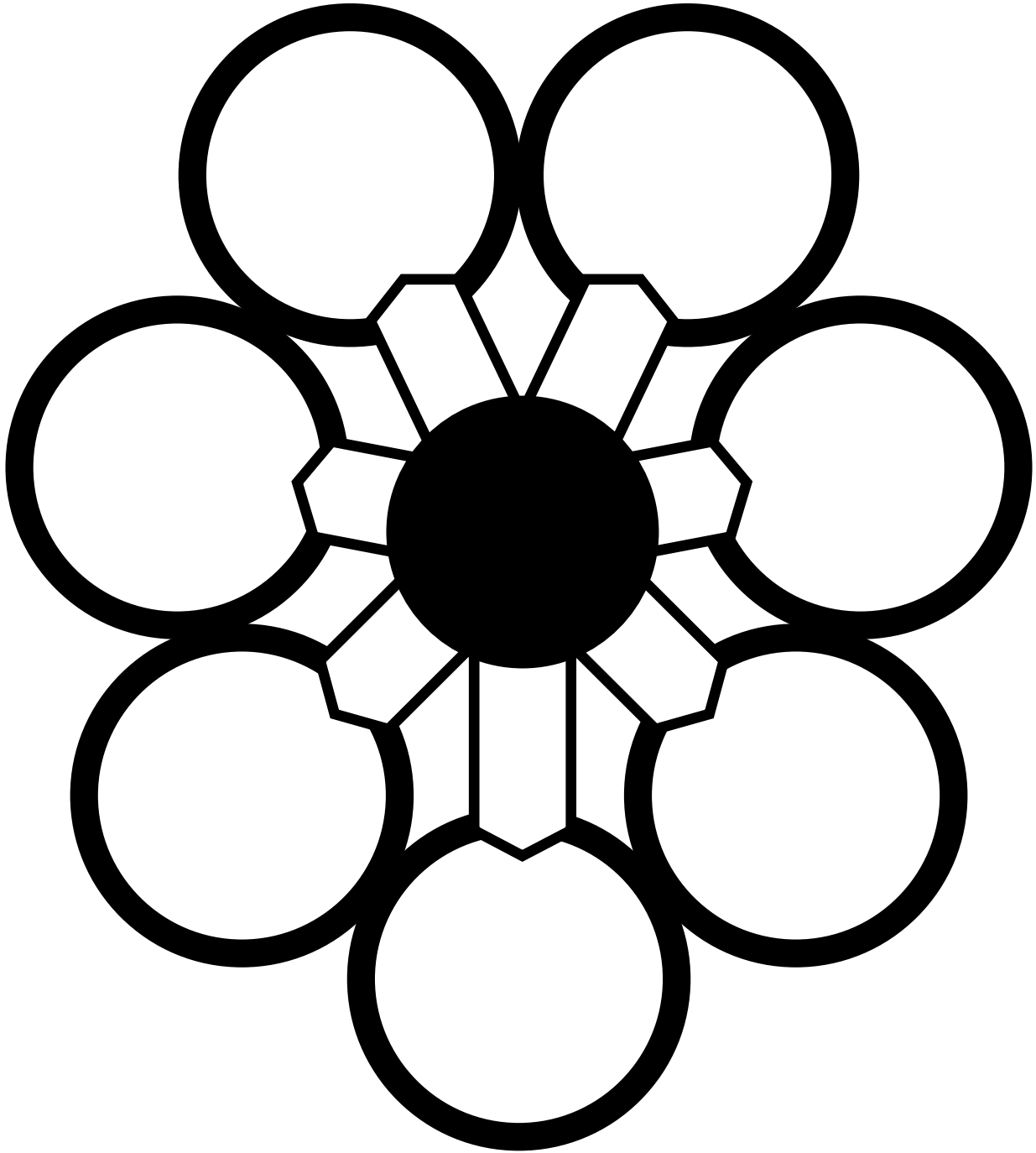
FÂCHÉ

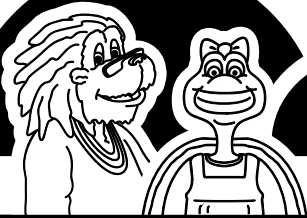


TRISTE

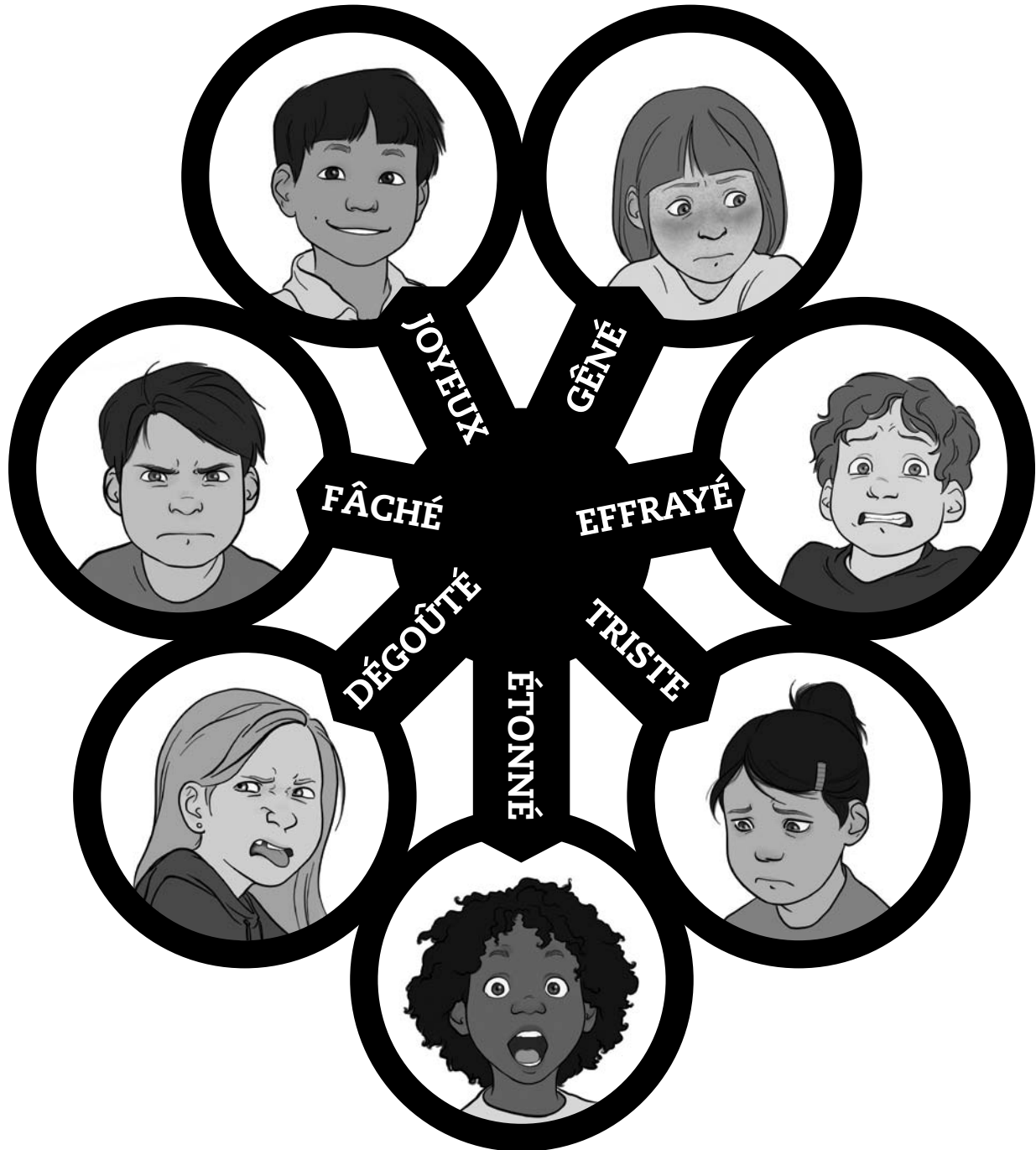


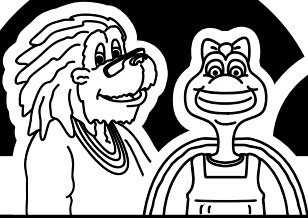
Affiche des émotions



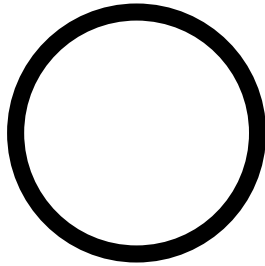


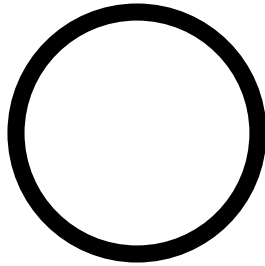
Affiche des émotions

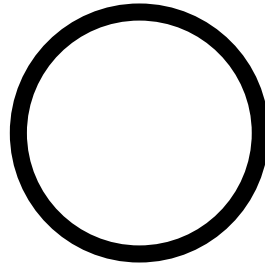


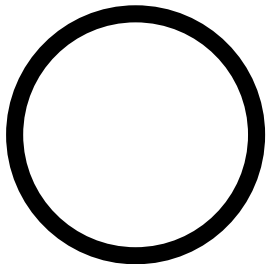


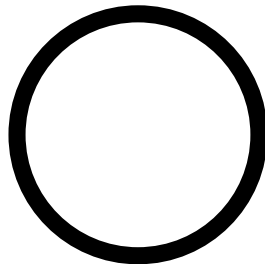
Les personnes qui m'entourent

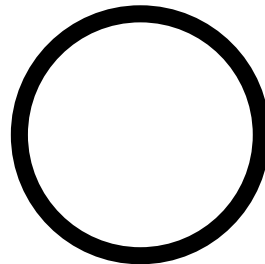


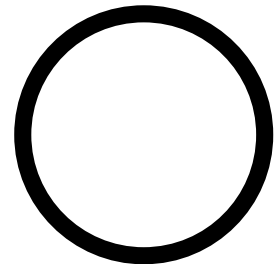


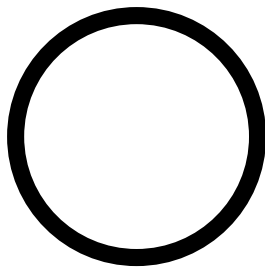


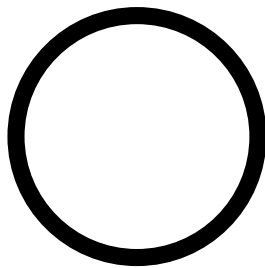


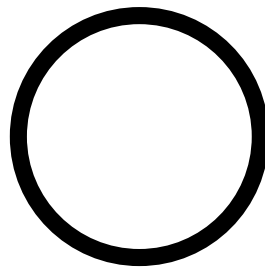


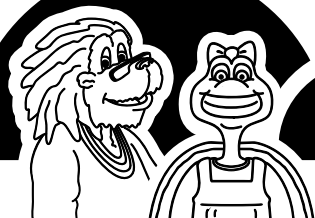




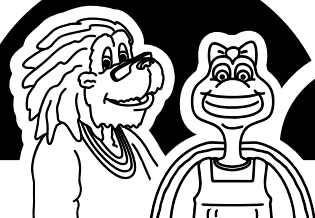








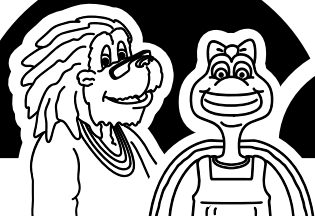
Les personnes et les animaux qui vivent avec moi



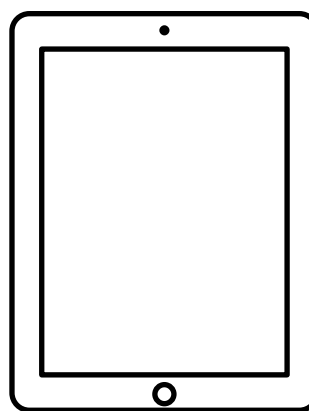
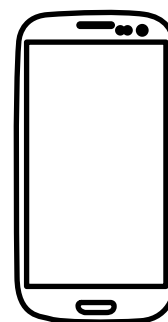
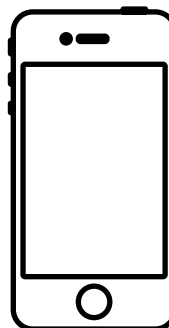
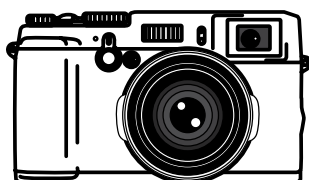
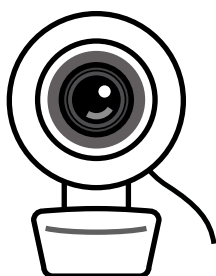
Je me sens en sécurité quand je vais chez..., mais pas quand je vais chez...

Je me sens en sécurité quand je vais chez : _____

Je ne me sens pas en sécurité quand je vais chez : _____



Les appareils qui m'entourent



9.

TERMINER LA RENCONTRE OU L'ENTRETIEN

Prenez votre temps pour clore l'entretien avec l'enfant. Évitez de précipiter les choses une fois que vous avez obtenu l'information voulue. Permettez à l'enfant de se préparer à la dernière partie de la rencontre et laissez-lui le temps de poser des questions s'il en a. Au moment de terminer la rencontre ou l'entretien, l'enfant peut parfois révéler des informations supplémentaires fort utiles. Reportez-vous à votre formation en entretien judiciaire pour veiller à clore la rencontre ou l'entretien selon les règles de bonne pratique. Nous vous proposons une démarche en quatre étapes :

- Expliquez à l'enfant que vous allez récapituler tout ce qu'il vous a raconté pour vérifier que tout est exact. Dites-lui que vous aurez peut-être besoin qu'il vous aide à préciser certains détails.
- Précisez les éléments illogiques en prenant garde de ne pas faire de propositions suggestives.
- Demandez à l'enfant s'il a des questions à propos de ce dont vous avez discuté.
- S'il vous manque des détails, demandez-les à l'enfant et voyez s'il a quelque chose à ajouter.
- Terminez l'entretien sur une note positive en disant à l'enfant qu'il a bien fait les choses et en le remerciant de vous avoir aidé à comprendre ce qui se passe.
- Expliquez la suite des choses à l'enfant. Vous pourriez lui dire ce que vous allez faire ensuite ou à qui vous allez parler. Prenez soin d'adapter vos propos au stade de développement de l'enfant.
- Peu importe ce qui ressort de l'entretien, il est toujours bon de le terminer par quelques conseils de sécurité adaptés. Pour plus de détails à ce sujet, cliquez protegeonsnosenfants.tatieseconfie.ca.
- Assurez-vous que l'enfant est revenu au moment présent à la fin de l'entretien (plutôt qu'en train de ressasser ses souvenirs de l'abus). Pour ce faire, attirez par exemple son attention sur un objet qui se trouve dans la pièce (photo, animal en peluche, etc.) ou demandez-lui ce qu'il compte faire après l'entretien.



10.

CONCLUSION

La rédaction du guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel* a mobilisé des professionnels d'horizons divers qui ont de nombreuses années d'expérience clinique et pratique auprès des enfants. L'expertise de spécialistes du développement de l'enfant, de la maltraitance infantile et de l'impact de la technologie sur les abus pédosexuels nous a été indispensable.

Ce guide offre aux intervenants en protection de l'enfance des outils qui leur serviront avant, pendant et après une rencontre ou un entretien avec un enfant; il ne se veut pas normatif. On peut l'utiliser en tout ou en partie, l'adapter aux besoins de l'enfant auprès duquel on intervient et l'utiliser de pair avec les normes professionnelles auxquelles on est habitué.

Le guide *Tatie se confie : Guide d'entretien en contexte d'abus pédosexuel* propose des techniques et des outils d'aide facilement adaptables qui permettront aux intervenants en protection de l'enfance de soutenir adéquatement les enfants qu'ils sont appelés à rencontrer ou à interviewer. Chaque enfant est unique et chacun a un vécu différent.

C'est en entourant les enfants de compassion et en les encourageant par des questions ouvertes à raconter leur histoire que les professionnels de la protection de l'enfance peuvent arriver à obtenir des informations riches et détaillées qui leur permettront d'intervenir et de protéger efficacement les enfants.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

Pour plus de détails sur l'initiative *Tatie se confie* ou pour obtenir d'autres ressources et outils d'aide pour les entretiens, cliquez

PROTEGEONSNOSENFANTS.TATIESECONFIE.CA

RÉFÉRENCES ET SUGGESTIONS DE LECTURE

Ainsaar, M. et Löf, L. *Online behaviour related to child sexual abuse: Literature report*. Stockholm, Suède: Robert project.

Alaggia, R. (2005). « Disclosing the trauma of child sexual abuse: A gender analysis ». *Journal of Loss & Trauma*, 10:5, 453-470.

Allnock, D. (2009). *Sexual abuse and therapeutic services for children and young people*. Londres, R.-U. : NSPCC. American Bar Association. (2008). *Engaging Toddlers (ages 1-3) and Preschoolers (ages 3-5) in the courtroom*. Washington, DC : American Bar Association.

American Prosecutors Research Institute. (2003). *Finding Words: Half a Nation by 2010*. Alexandria, Virginia: American Prosecutors Research Institute.

Andrews, G., Corry, J., Slade, T., Issakidis, C. et Swanston, H. (2002). *Comparative risk assessment – child sexual abuse. Final report*. Sydney, Australia: World Health Organization.

Baker, A.W. et Duncan, S.P. (1985). « Child sexual abuse: a study of prevalence in Britain ». *Child Abuse and Neglect*, 8, 457-467.

Bancroft, J. (2003). *Sexual Development in Childhood*. Bloomington, Indiana: Indiana University Press.

Bottoms, B.L., Najdowski, C.J. et Goodman, G.S. (2009). *Children as Victims, Witnesses, and Abusers: Psychological Science and the Law*. New York, NY : The Guilford Press.

Bourke, M.L. et Hernandez, A.E. (2009). « The 'Butner Study' Redux: A report on the Incidence of Hands-on Child Victimization by Child Pornography Abusers ». *J Family Viol*, 24 : 183-191.

Brottsförebyggande Rådet. (2007). *Vuxnas Sexuella Kontakter Med barn via Internet (Contacts sexuels d'adultes avec des enfants sur Internet) report 2007* : 11. Stockholm, Suède: Brottsförebyggande Rådet.

Browne, K.D., Hanks, H., Stratton, P. et Hamilton-Giachritsis, C. (dir.). *Early prediction and prevention of child abuse: a handbook*. Southern Gate, Chichester: Wiley.

Cawson, P., Wattam, C., Brooker, S. et Kelly, G. (2000). *Child maltreatment in the United Kingdom: A study of prevalence of child abuse and neglect*. Londres, R.-U. : National Society for the Prevention of Cruelty to Children.

Centre canadien de protection de l'enfance inc. (2009). *Les images d'abus pédosexuels : Analyse des sites internet par Cyberaide.ca*. Winnipeg, MB : Centre canadien de protection de l'enfance inc.

Centre canadien de protection de l'enfance inc. (2010). *Priorité Jeunesse*. Winnipeg, MB : Centre canadien de protection de l'enfance inc.

Cooper, S.W., Estes, R.J., Giardino, A.P., Kellogg, N.D. et Vieth, V.I. (2005). *Child Sexual exploitation: a comprehensive review of pornography, prostitution, and Internet crimes*. Saint Louis, Missouri : G.W. Medical Publishing, Inc.

Creighton, S.J. Recognising changes in incidence and prevalence. In Browne, K.D., Hanks, H., Stratton P., and Hamilton, C.E. (dir.). (2002). *Early prediction and prevention of child abuse: a handbook*. Chichester, R.-U.; Wiley, pp.5-2200.

Cyberaide.ca. (2009). *Les images d'abus pédosexuels : Analyse des sites internet par Cyberaide.ca*. Winnipeg, MB : Centre canadien de protection de l'enfance inc.

DeVoe, E. R. et Faller, K. C. (1999). « The characteristics of disclosure among children who may have been sexually abused ». *Child Maltreatment*, 4, 217-227.

Direction de l'immigration de la Finlande. (2002). *Guidelines for interviewing (separated) minors*. Helsinki, Finlande: Direction de l'Immigration de la Finlande.

Distel, N.E. (1999). *Disclosure of childhood sexual abuse: Links to emotion expression and adult attachment*. Dissertation Abstracts : Section B : The Sciences and Engineering, 60(6-B) : 2938.

Durham, A. (2003). *Young men surviving child sexual abuse: research stories and lessons for therapeutic practise*. Chichester, R.-U. : John Wiley and Sons.

Farmer, E. et Owen, M. (1995). *Child protection practice: private risks and public remedies: a study of decision-making, intervention and outcome in child protection work*. Londres, R.-U. : HMSO.

Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse: New theory and research*. New York : The Free Press.

Finkelhor, D. (1985). *A sourcebook on child sexual abuse*. Londres, R.-U. : Sage publications.

Finkelhor, D. (1994). « The international epidemiology of child sexual abuse ». *Child Abuse and Neglect*, 18 (5), 409-417.

Finkelhor, D. et Berliner, L. (1995). « Research on the treatment of sexually abused children: a review and recommendations ». *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 34 (11), 1408-1423.

Finkelhor, D. et Jones, L. (2006). « Why have child maltreatment and child victimisation declined? ». *Journal of Social Issues*, 62 (4), 685-716.

Finkelhor, D., Hotaling, G., Lewis, I.A. et Smith, C. (1990). « Sexual abuse in a national survey of adult men and women: prevalence, characteristics and risk factors ». *Child Abuse and Neglect*, 14, 19-28.

Fleming, J., Mullen, P., Sibthorpe, B. et Bammer, G. (1999). « The long-term impact of childhood sexual abuse in Australian women ». *Child Abuse and Neglect* 23(2), 145-59.

Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Firstenberg, I. Hutton, L. A., Sullivan, S. J., Avetissain, I. V., Prosk, A. L. (1984). « Enhancement of eyewitness memory: An empirical evaluation of the cognitive interview ». *Journal of Police Science and Administration*, 12[1], 74-80.

Ghate, D. et Spencer, L. (1995). *The prevalence of child sexual abuse in Britain: a feasibility study for a large-scale national survey of the general population*. Londres, R.-U. : HMSO.

Gil, E. et Johnson, T.C. (1992). *Sexualized children: assessment and treatment of sexualized children and children who molest*. Massachusetts, MD : Launch Pr.

Gilbert, R.C.S-W., Browne, K.D., Ferguson, D., Webb, E. et Janson, S. (2009). « Child maltreatment: Burden and consequences in high income countries ». *The Lancet*, 373 (9657), 682-81.

Goleman, D. (1995). *Emotional intelligence*. New York : Bantam Books.

Goodman-Brown, T. B., Edelstein, R. S., Goodman, G. S., Jones, D. P. H. et Gordon, D. S. (2003). « Why children tell: A model of children's disclosure of sexual abuse ». *Child Abuse & Neglect*, 27, 525-540.

Graffam Walker, A. (1999). *Handbook on Questioning Children: A Linguistic Perspective*. Washington, DC : The American Bar Association.

- Graffam-Walker, A. (2008). *Engaging Toddlers (ages 1-3) and Preschoolers (ages 3-5) in the courtroom*. Washington, DC : American Bar Association.
- Gries, L. T., Goh, D. S. et Cavanaugh, J. (1996). « Factors associated with disclosure during child sexual abuse assessment ». *Journal of Child Sexual Abuse*, 5, 1-20.
- Grubin, D. (1998). *Sex offending against children: Understanding the risk*. Londres, R.-U. : Crown.
- Hindman, J. (1999). *Just before dawn: from the shadows of tradition to new reflections in trauma assessment and treatment of sexual victimization*. Ontario, Oregon : AlexAndria Associates.
- Hyman, B. (2000). « The economic consequences of child sexual abuse for adult lesbian women ». *Journal of Marriage and the Family*, 62, 199-211.
- INTERPOL (2002). *Sexual abuse*. Publié en ligne à l'adresse <http://www.interpol.int/public/children/sexualabuse>.
- Jensen, E. (2008). *Brain Based Learning: The New Paradigm of Teaching*. Thousand Oaks, CA: Corwin Press.
- Johnson, T.C. (2003). *Understanding Children's sexual behaviours: what's natural and healthy*. South Pasadena, California: New Harbinger Publishing, Inc.
- Jones, L.M., Finkelhor, D. et Copiec, K. (2001). « Why is sexual abuse declining? A survey of state child protection administrators ». *Child Abuse and Neglect*, 25 (9) 1139-1158.
- Kelly, L. Pornography and child sexual abuse in Itzin, C. (Ed.). (1992). *Pornography: Women, violence and civil liberties*. Oxford, R.-U. : Oxford University Press. pp. 113-123.
- Kelly, L., Regan, L. et Burton, S. (1991). *An exploratory study of the prevalence of sexual abuse in a sample of 16-21 year olds*. Londres, R.-U. : Polytechnic of North London.
- Kelly, L., Wingfield, R., Burton, S. et Regan, L. (1995). *Splintered lives: sexual exploitation of children in the context of children's rights and child protection*. Ilford, England: Barnardo's.
- Kennedy, M.T. et Manwell, M.K.C. (1992). « The pattern of child sexual abuse in Northern Ireland ». *Child Abuse Review* 1(2), 89-101.
- Lamb, M.E., Hershkowitz, I., Orbach, Y. et Esplin, P.W. (2008). *Tell me what happened: structured investigative interviews of child victims and witnesses*. Londres, R.-U. : Wiley.
- Lanning, K. (2005). Acquaintance child molesters: A behavioural analysis. *Medical, legal and social science aspects of child sexual exploitation*, 2, 529-594.
- Lanning, K.V., National Center for Missing and Exploited Children et United States Federal Bureau of Investigation. (1992). *Child sex rings: a behavioural analysis for criminal justice professionals handling cases of child sexual exploitation*. Alexandria, Virginia: National Center for Missing and Exploited Children.
- Massat, C.R. et Lundy, M. (1998). « 'Reporting costs' to nonoffending parents in cases of intrafamilial child sexual abuse ». *Child Welfare*, 77(4), 371-88.
- McGee, H., Garavan, R., de Barra, M., Byrne, J. et Conroy, R. (2002). *The SAVI report: the sexual abuse and violence in Ireland*. Dublin, Irlande : The Liffey Press.
- Mullen P.E., Martin J.L., Anderson J.C., Romans S.E. et Herbison G.P. (1996). « The long-term impact of the physical, emotional and sexual abuse of children: a community study ». *Child Abuse and Neglect* 20(1), 7-21.
- Nash, C.L. et West, D.J. « Sexual molestation of young girls: a retrospective study ». Dans West, D.J. (1985). (dir.) *Sexual victimisation*. Londres, R.-U. : Gower.



- National Society for the Prevention of Cruelty to Children. (2011). *Child abuse and neglect in the R.-U. today*. Londres, R.-U. : National Society for the Prevention of Cruelty to Children.
- Oaksford, K.L. et Frude, N. (2001). « The prevalence and nature of child sexual abuse: evidence from a female university sample in the R.-U. ». *Child Abuse Review* 10(1), 49-59.
- Palmer, T. (2001). « Pre-trial therapy for children who have been sexually abused ». Dans Richardson, S. et Bacon H. *Creative responses to child sexual abuse*. Londres, R.-U. : Jessica Kingsley Publishers.
- Palmer, T. *Insafe training : What would you do?* Présentation, 13-15 septembre 2011, Marie Collins Foundation, Londres, R.-U.
- Pezdek, K. et Blandon-Gitlin, I. (2008). « Planting false souvenirs for childhood sexual abuse only happens to emotionally disturbed people...not me or my friends ». *Applied Cognitive Psychology*, 23, 162-169.
- Pezdek, K. et Hodge, D. (1999). « Planting false childhood souvenirs in children: The role of even plausibility ». *Child Development*, 70, 887-895.
- Pezdek, K. et Roe, C. (1995). « The effect of memory trace strength on suggestibility ». *Journal of Experimental Child Psychology*, 60, 116-128.
- Plotnikoff, J. et Woolfson, R. (1995). *Prosecuting child abuse: an evaluation of the government's speedy progress policy*. Londres, R.-U. : Blackstone.
- Prior, V., Glaser, D. et Lynch, M. (1997). « Responding to child sexual abuse: the criminal justice system ». *Child Abuse Review* 6(2), 128-40.
- Santé Canada. (1997). *L'agression sexuelle d'enfants*. Publié en ligne sur le site du Centre national d'information sur la violence dans la famille, au : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/nfntsabus-fra.php>.
- Sas, L. D. et Cunningham, A. H. (1995). *Tipping the balance to tell the secret: The public discovery of child sexual abuse*. London, Ontario, Canada : London Family Court Clinic.
- Saywitz, K.J. et Snyder, L.J. (1996). « Narrative Elaboration: test of a new procedure for interviewing children ». *Consult Clin Psychol.* 64(6) : 1347-57.
- Seto, M.C., Hanson, R.K. et Babchishin. (2010). « Contact sexual offending by men with online sexual offenses ». *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, XX(X), p. 1-22.
- Statistique Canada. (2011). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Stein, J.A., Golding, J.M., Siegel, J.M., Burnam, M.A. et Sorenson, S.B. « Long-term psychological sequelae of child sexual abuse: the Los Angeles Epidemiologic Catchment Area Study ». Dans Wyatt, G.E. et Powell, G.J. (dir.) (1988). *Lasting effects of child sexual abuse*. Newbury Park, CA : Sage.
- Stroud, D., Martens, S. L. et Barker, J. (2000). « Criminal investigation of child sexual abuse: A comparison of cases referred to the prosecutor to those not referred ». *Child Abuse & Neglect*, 24, 689-700.
- Stuart, M. et Baines, C. (2004). *Progress on safeguards for children living away from home*. York, R.-U. : Joseph Rowntree Foundation.
- Swanston, H.Y., Plunkett, A.M et O'Toole, B.I. (2003). « Nine years after child sexual abuse ». *Child Abuse and Neglect* 27(8), 967-84.



Taskforce on the Health Aspects of Violence Against Women and Children. (2010). *Report from the Child Sexual Abuse sub-group: Responding to violence against women and children — the role of the NHS*. Londres, R.-U. : National Health Services.

Trocme, N. et Bala, N. (2005). « False allegations of abuse and neglect when parents separate ». *Child Abuse and Neglect*, 29 (12), 1333-1345.

Walker, A., Flatley, J., Kershaw, C. et Moon, D. (dir.) (2009). *Crime in England and Wales 2008/2009 : Volume 1. Findings from the British Crime Survey and police recorded crime*. Home Office Statistical Bulletin, Londres, R.-U. : Home Office.

Yuille, J.C. (juin 2002). *Interviewing children who witness crime: The Step-Wise Interview*. 3rd Biennial Children, Families, Communities Conference, Prince George, Colombie-Britannique.



Photo d'un mammequin. Pour illustrer le texte.



TATIE SE CONFIE

protegeonsnosenfants.tatieconfie.ca



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

© 2013, Centre canadien de protection de l'enfance inc. Tous droits réservés; il est toutefois permis de produire une copie du présent document pour usage personnel.

